

Office de l'environnement

12, chemin du Bel'Oiseau
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 34

plan-climat@jura.ch

www.jura.ch/planclimat

Plan climat : Rapport de consultation 2023

Delémont, le 26 septembre 2023

www.jura.ch/climat

Office de contact pour le Plan Climat Jura :

Office de l'environnement

Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69

CH-2882 Saint-Ursanne

T 032 420 48 00

plan-climat@jura.ch

www.jura.ch/climat

*La reproduction des textes, graphiques et illustrations est autorisée moyennant la mention de la source.
Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment
aux femmes et aux hommes.*

Table des matières

1. Introduction et structure du rapport de consultation	4
2. Déroulement de la consultation	4
2.1. Processus	4
2.2. Participation	5
2.3. Traitement des réponses	7
3. Avis généraux	7
3.1. Stratégie climatique cantonale	7
3.2. Priorités d'action par domaines d'action	8
3.3. Dépenses dans le domaine de la politique climatique	9
3.4. Remarques générales.....	9
4. Résultats par domaines d'action	17
A. Energie	17
A1. Le Jura est autonome en énergie électrique renouvelable en 2050	18
A2. Les bâtiments sont chauffés à 100% aux énergies renouvelables en 2045	22
A3. Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis et sauf exception producteurs d'énergie d'ici à 2035	23
B. Mobilité	25
B1. La part modale de la voiture est inférieure à 65 % en 2030.....	26
B2. Les transports publics et véhicules de l'Etat sont à 100% décarbonés d'ici à 2035	29
B3. Le Canton vise une mobilité neutre en carbone en 2040 pour ses activités.....	30
C. Agriculture et alimentation	32
C1. La durabilité des systèmes de production agricole est renforcée	34
C2. Les émissions de GES liées à la production animale sont réduites	36
C3. Les capacités de stockage de carbone des sols sont augmentées.....	37
C4. La production de fruits, légumes et légumineuses pour le marché local double d'ici à 2030	38
C5. Les circuits courts sont soutenus et développés	39
D. Economie circulaire	41
D1. L'économie circulaire est renforcée dans l'industrie	42

D2. L'économie circulaire est renforcée dans la construction	43
D3. L'économie circulaire citoyenne est développée et structurée	45
D4. Le gaspillage alimentaire est réduit de moitié d'ici à 2030.....	46
E. Cadre de vie	47
E1. Les forêts sont adaptées au dérèglement climatique	48
E2. Les capacités de stockage de carbone des écosystèmes naturels sont améliorées	50
E3. Les zones urbanisées sont adaptées au dérèglement climatique	51
F. Accompagnement au changement	52
F1. Les milieux scolaires, sportifs et culturels agissent pour le climat	53
F2. Les effets du dérèglement climatique sur la santé sont connus et contenus	54
F3. La finance tend vers une compatibilité avec les objectifs climatiques.....	55
F4. La population, la société civile et les institutions s'engagent pour la protection du climat	56
G. Gouvernance.....	59
G1. Les ressources permettent la mise en œuvre des mesures du Plan climat	59
G2. La durabilité se renforce dans les processus décisionnels de l'Etat.....	60
G3. De nouveaux outils permettent de piloter la politique climatique cantonale	61
5. Synthèse.....	63
6. Annexe.....	64

1. Introduction et structure du rapport de consultation

À la demande du Parlement, le Gouvernement a établi un plan cantonal traitant de la protection et de l'adaptation au dérèglement climatique (Plan climat). Une vision globale des enjeux a été établie sur la base d'un état des lieux, d'un processus de participation avec les instances concernées, la population et les communes. Le Plan climat définit sur cette base les objectifs et mesures à mener dans le canton en renforcement des politiques sectorielles déjà existantes (stratégie énergétique, aménagement du territoire, transports publics, gestion des eaux et cours d'eau, agriculture, forêts, prévention de la santé, éducation, etc.).

Le Gouvernement a choisi de réaliser un catalogue de mesures précises. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera des majorités politiques, des coordinations et co-financements entre différents acteurs et des moyens financiers et humains. Le Gouvernement a décidé de réaliser une procédure de consultation afin d'intégrer autant que possible les différentes sensibilités, priorités et réalités de l'ensemble des acteurs institutionnels et citoyens.

Le présent rapport de consultation est construit de la manière suivante :

- Le chapitre 2 explique comment s'est déroulée la consultation et comment ont été traitées les notes et remarques reçues.
- Le chapitre 3 présente les résultats globaux (avis sur les objectifs généraux, sur la planification en général, etc.).
- Le chapitre 4 détaille les résultats de la consultation et indique les propositions de modifications qui découlent des remarques et notes reçues pour les différentes mesures. Un tableau montre par ailleurs les montants actuels (budget 2023) et les montants supplémentaires proposés par le Plan climat pour atteindre tel ou tel objectif.
- Le chapitre 5 fait la synthèse de la consultation et des effets, notamment financiers, qui découlent des propositions de modification du Plan Climat.

2. Déroulement de la consultation

2.1. Processus

Un mini-site internet a été élaboré afin de permettre à chacune et chacun d'accéder facilement au Plan climat, ainsi qu'à un formulaire en ligne permettant la notation de chacune des 154 mesures proposées. Ainsi, des notes moyennes ont pu être calculées automatiquement pour chaque mesure, offrant une base solide pour les adaptations à réaliser. En complément, des remarques et propositions pouvaient être ajoutées dans le formulaire en ligne.

Les données des personnes répondant à titre privé ont été anonymisées à l'inverse de celles des partis politiques, autorités communales, associations et partenaires de l'Etat.



La consultation a été lancée le 5 décembre 2022 et s'est terminée le 28 février 2023. Une conférence de presse a permis d'informer la population sur le processus de consultation. Un délai au 10 mars a été accordé aux communes en faisant la demande. Les principaux partenaires de l'Etat ont été informés par courrier du lancement de la consultation (cf. courrier en annexe).

2.2. Participation

Partis politiques

Les sept partis politiques représentés au Parlement ont pris position de manière exhaustive à l'exception du PCSI, qui a transmis des appréciations générales sans noter les différentes mesures, et de l'UDC qui n'a noté qu'une partie des mesures.

Communes

Les 21 communes suivantes ont participé à la consultation :

District de Porrentruy	District de Delémont	Franches-Montagnes
Clos du Doubs	Boécourt	Le Noirmont
Courgenay	Courrendlin	Les Bois
Dampfreux-Lugnez	Courroux	Saignelégier
Fahy	Delémont	
Fontenais	Haute-Sorne	
Grandfontaine	Mettembert	
Haute-Ajoie	Pleigne	
Porrentruy	Rossemaison	
	Soyhières	
	Val Terbi	

Partenaires de l'Etat

Les 27 entités suivantes ont participé à la consultation :

Agrijura	Energie du Jura	Pro Doubs
ASA St-Ursanne – Les Rangiers	Fédération interjurassienne de coopération et de développement	Pro Natura
ATE-Jura	Fédération jurassienne des sports motorisés	Pro Vélo Jura
BioJura	Fédération romande des consommateurs	Société des Forces Electriques de la Goule
BKW Energie SA	ForêtJura	Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Allaine
Bourgeoisie de Delémont	Grands-parents pour le climat jura	TCS section Jura
Caritas Jura	Jeunes agriculteurs jurassiens	WWF section Jura
Emmaus Jura	L'Ere du Vent Mettembert	Pro Natura
Enduro Jura	Parc du Doubs	Pro Vélo Jura

Population

65 personnes ont répondu intégralement au formulaire en ligne, 217 autres personnes y ont répondu partiellement.

2.3. Traitement des réponses

Traitement de la notation des mesures

Dans le formulaire en ligne, les objectifs et les mesures définis dans le Plan climat pouvaient faire l'objet d'une notation de 1 à 5, la note 5 étant la meilleure. Pour les partis politiques et les communes, les pondérations suivantes ont été appliquées dans le calcul des notes moyennées :

	Réponses pondérées en fonction du nombre de sièges au Parlement.
Partis politiques :	Par exemple, pour une réponse à laquelle tous les partis ont répondu, l'avis du PLR-Les Libéraux-Radicaux Jura « pèse » 13% et celui du Parti vert/libéral Jura 3%.
	Réponses pondérées selon trois classes de population.
Communes :	- Moins de 1000 habitants ; pondération de 1 - Entre 1000 et 5000 habitants ; pondération de 2 - Plus de 5000 habitants ; pondération de 3

Prise en compte des remarques et propositions de modifications

Plus de 1'000 remarques et propositions ont été transmises, excluant leur report systématique dans le présent rapport. Ainsi, ne font l'objet d'un commentaire explicite ci-après que les remarques concordantes dans un nombre significatif de réponses et celles exprimées par une instance particulièrement concernée par une mesure (par exemple la Fédération jurassienne des sports motorisés concernant l'électrification des courses automobiles, ou AgriJura concernant l'agriculture en général).

Les remarques et propositions qui ne sont pas présentées dans le rapport ont bien entendu également contribué aux réflexions menées pour adapter le programme de mesures et leur priorisation.

Prise en compte de certaines évolutions hors du cadre de la consultation

Durant les quelques six mois écoulés entre le lancement de la consultation et la rédaction du présent rapport, certains projets, connaissances de base, volontés politiques et conditions-cadre ont évolué, par exemple en lien avec le risque de pénurie énergétique hivernal. Ces évolutions ont autant que possible été prises en compte dans les propositions d'évolution du Plan Climat, en collaboration entre les différents services cantonaux concernés.

3. Avis généraux

3.1. Stratégie climatique cantonale

Question : « Etes-vous d'accord avec la stratégie climatique du canton du Jura ? »

Une majorité de partis politiques (PLRJ / Le Centre / PCSI / PVL / VERTS) sont en accord avec les objectifs fixés par la Confédération et repris, dans les grandes lignes, au niveau cantonal. Deux partis (PSJ / CS-POP) souhaitent que des objectifs de neutralité carbone plus ambitieux soient définis, tandis que l'UDC est d'avis que les objectifs de réduction fixés ne sont pas atteignables.

Dans les communes, une large majorité est en accord avec les objectifs fixés. Les partenaires et les citoyens sont plus enclins à proposer des objectifs climatiques plus ambitieux (environ 1/3 des avis).

3.2. Priorités d'action par domaines d'action

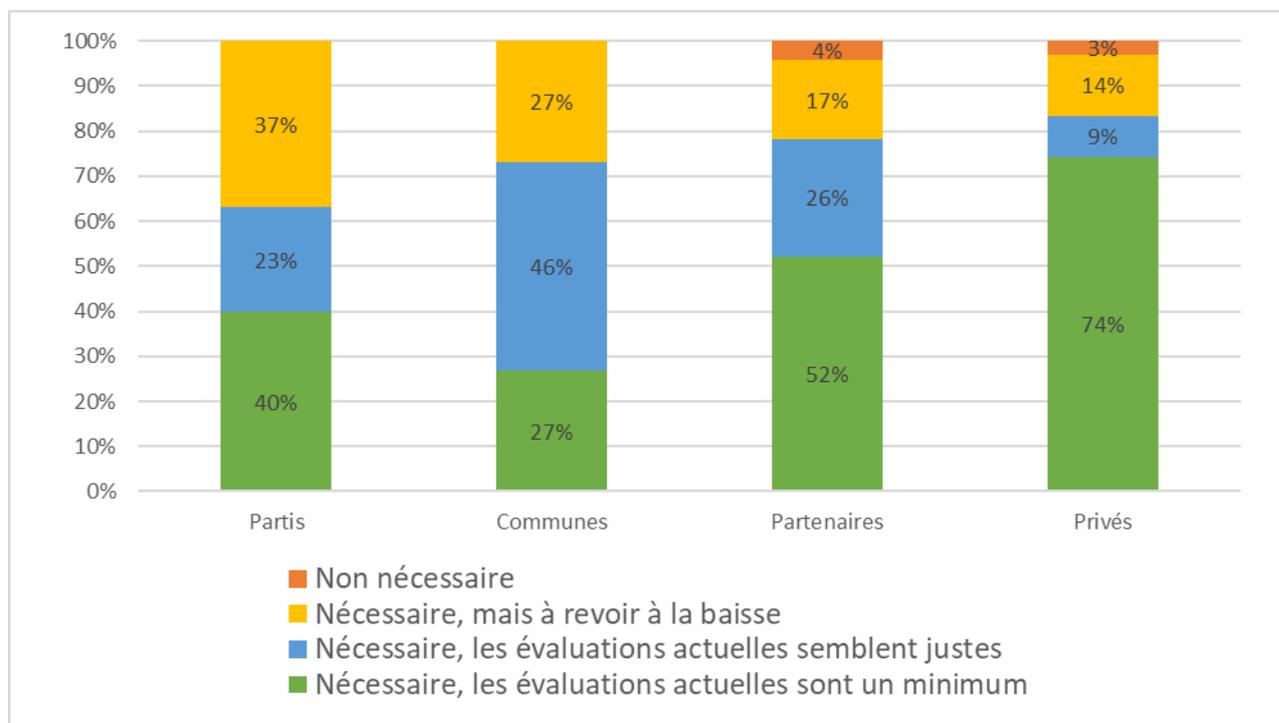
Question : « Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies par le Gouvernement jurassien dans les domaines d'actions

	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
A. Energie	72%	85%	91%	73%
B. Mobilité	72%	81%	82%	75%
C. Agriculture et de la production alimentaire	96%	100%	80%	82%
D. Economie circulaire	68%	78%	100%	80%
E. Cadre de vie	96%	100%	100%	90%
F. Accompagnement au changement	64%	81%	100%	86%
G. Gouvernance	68%	87%	77%	85%

Les priorités par domaine d'action sont globalement bien soutenues par l'ensemble des acteurs, avec une validation particulièrement marquée pour les domaines « Cadre de vie » et « Agriculture et production alimentaire ». Cela s'explique certainement par le fait que ces deux domaines sont ceux pour lesquels les effets du dérèglement climatique se font le plus sentir depuis quelques années, notamment du fait des sécheresses répétées affectant les forêts, les cours d'eau et la production agricole. Il est donc important de rappeler ici que le Plan Climat doit garder pour objectif premier de travailler à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation aux changements climatiques est certes nécessaire également, mais elle ne saurait à elle seule répondre au défi climatique. L'adaptation aux changements fait par ailleurs déjà l'objet de politiques sectorielles fortes de la part de l'Etat, par exemple en matière d'aménagement du territoire ou de gestion des eaux.

3.3. Dépenses dans le domaine de la politique climatique

Question : « A moyen terme, une augmentation des dépenses dans le domaine de la politique climatique vous semble... »



Au niveau politique, le PLRJ estime qu'au vu de l'état actuel des finances cantonales, le grand défi sera de trouver les moyens pour financer les mesures du plan climat. Le Centre indique qu'il y aurait lieu de reconsidérer certaines dépenses dans d'autres domaines et de réorienter les moyens ainsi libérés en faveur de la politique climatique. Le PCSI salue les mesures du plan climat en général mais mentionne que le financement des mesures ne devra pas se faire au détriment de mesures existantes. Le PVL est d'avis que l'ensemble des dépenses prévues dans le Plan climat ne représente presque rien au regard des coûts que l'inaction va engendrer à l'avenir. Avec un budget de l'Etat proche du milliard de francs, les dépenses proposées pour le Plan climat sont jugées très insuffisantes. Les VERT.E.S sont d'avis que le Plan climat est perfectible, mais que si toutes les mesures qu'il contient peuvent être mises en œuvre dans les délais prévus, une belle avancée aura été réalisée.

3.4. Remarques générales

Les remarques ci-après ne concernent pas de mesures en particulier, mais des aspects stratégiques ou généraux du Plan climat.

Partis politiques	Appréciation
<p>UDC</p> <p>Bien que le canton du Jura n'est pas directement concerné, en matière de CO2 l'option de l'énergie nucléaire doit être maintenue pour garantir l'autonomie du pays en électricité.</p>	<p>Ce point relève de la politique fédérale.</p>

<p>PCSI Le PCSI souhaite qu'un point d'attention porte sur les éventuelles implications financières du Plan climat pour les communes.</p>	<p>La charge financière du Plan climat sur les communes est faible.</p>
<p>PVL Il a été fixé un objectif à l'horizon 2050. Nous proposons d'être plus ambitieux afin de stimuler une certaine dynamique en proposant plutôt 2040 à l'instar du canton de Neuchâtel.</p>	<p>Les cantons qui fixent des objectifs antérieurs à 2050 mettent en place des mécanismes de compensation pour pouvoir les atteindre. A l'heure actuelle, le canton du Jura souhaite contribuer à diminuer les émissions, sans entrer dans des mécanismes de compensation de plus en plus critiqués pour leur tendance à favoriser l'inaction. Cela étant, la question est régulièrement discutée à différents niveaux, et notamment dans les conférences de coordinations intercantionales. Il n'est donc pas exclu que le Gouvernement soit nanti de nouvelles recommandations de son administration à terme.</p>
<p>PVL Une attente beaucoup plus proactive de l'Etat, ses actions pour diminuer les GES comptent pour 75%, contre 25% des actions individuelles.</p>	<p>Les pourcentages indiqués varient selon les études, en raison notamment d'un manque de transparence du domaine de la finance amenant des débats stériles sur les responsabilités respectives des acteurs. Cela étant, il est bien admis que les collectivités publiques sont des acteurs importants pour lutter contre le dérèglement climatique, du fait de leurs propres émissions mais également d'un certain devoir d'exemplarité.</p>
<p>Les Vert.e.s + divers partenaires de l'Etat Un outil de type "fonds climat" ou fondation pour le climat paraît indispensable pour libérer les montants nécessaires à la mise en œuvre des mesures.</p>	<p>Le Gouvernement a proposé un outil de ce type, lequel a été refusé par le Parlement en 2022.</p>
<p>Les Vert.e.s Il sera nécessaire de prendre en considération l'aspect social dans les mesures retenues : les plus défavorisés ne doivent pas être impactés, ou au minimum, voire être favorisés par ces mesures !</p>	<p>En l'absence de ressources humaines dédiées spécifiquement au développement durable dans l'administration jurassienne, il est compliqué de coordonner cet aspect entre les services concernés.</p>
<p>Les Vert.e.s + différents privés Pour des raisons d'efficacité des actions à mener : une étude préliminaire devrait être réalisée quant aux subventions et incitations cantonales existantes, dont l'impact est dommageable à la biodiversité.</p>	<p>Une mesure du Plan climat consiste à mesurer ce type d'impact.</p>
<p>Les Vert.e.s Globalement, nous saluons l'énorme travail de qualité fourni par l'administration pour la préparation de ce plan climat. On peut évidemment toujours améliorer certains points ou en ajouter d'autres, mais nous sommes d'avis que si toutes les mesures peuvent être mises en œuvre dans les délais prévus, nous aurons déjà fait une belle avance.</p>	<p>L'élaboration du Plan Climat a effectivement été un travail de longue haleine, très transversal au sein de l'administration et complexe étant donné l'existence de différentes politiques sectorielles qu'il y a lieu de ne pas affaiblir mais de compléter. Concernant la mise en œuvre, elle dépendra in fine des ressources humaines et budgets alloués par le Parlement, ainsi que de la bonne appropriation des mesures par les services concernés.</p>

<p>PCSI</p> <p>Le PCSI salue, à travers les propositions sou- mises à la consultation, une prise de conscience collective au niveau de l'Etat Jurassien concer- nant les questions climatiques et environnemen- tales. Les mesures vont dans le bon sens.</p> <p>La mise en œuvre des mesures du Plan climat devra se faire dans un cadre administratif simple et la création de nombreux EPT interroge à ce titre-là.</p> <p>A l'heure où les comptes de l'Etat Jurassien sont au plus mal, le PCSI veillera à ce que les me- sures ne soient financées au détriment d'acquis et autres prestations sociales.</p> <p>Le PCSI soutient le plan climat mais l'application et le financement seront suivis avec attention par notre parti dans l'intérêt du bien commun.</p>	<p>Remarque n'appelant pas de réponse particulière dans le cadre du présent rapport.</p>
<p>PCSI</p> <p>L'implication financière des communes n'est pas mentionnée. Ces dernières sont soumises à une pression extrême pour faire face à toutes les exigences cantonales. Dans ce contexte particu- lièrement difficile, il est important que l'Etat et les communes puissent mettre en place ces me- sures en toute connaissance de cause et par une clarification des rôles et fonctions de cha- cun. Elles ont déjà, pour la plupart, engagé des mesures pratiques, pragmatiques et efficaces en faveur de la durabilité.</p>	<p>Certaines mesures pourraient en effet avoir des in- fluences sur les communes. Mais le Plan climat n'est pas contraignant pour les communes.</p> <p>Les communes seront associées et consultées en cas de réalisation de mesures les concernant directe- ment.</p>
<p>Communes</p>	<p>Appréciation</p>
<p>Reports de charges</p> <p>Plusieurs communes demandent à éviter des re- ports de charges sur elles et comptent sur l'Etat pour trouver des solutions de financement autres.</p>	<p>Le Plan climat n'est pas un instrument contraignant pour les communes.</p> <p>Certaines mesures pourraient avoir un impact indirect sur les communes, elles seront informées en temps voulu le cas échéant.</p>
<p>Information cantons – communes</p> <p>Plusieurs communes demandent, en tant que partenaire particulier de l'Etat, à être consultées et informées plus spécifiquement sur les me- sures proposées et/ou mises en œuvre.</p>	<p>La proposition devrait être porté à l'attention de l'As- sociation jurassienne des communes. Il est clair que, sous réserve d'une certaine efficacité, l'Etat répondra favorablement à des demandes de l'AJC allant dans le sens de plus d'information et de coordination des me- sures entre communes et canton.</p>

Partenaires	Appréciation
<p>BioJura</p> <p>Vu les bouleversements profonds auxquels l'agriculture doit déjà faire face et l'urgence de la situation, nous aimerions, lors de réflexions à venir, être consultés dans le cadre d'états généraux de l'agriculture aux côtés du Service de l'économie Rurale, du Service de l'environnement, de la Fondation Rurale Interjurassienne et d'Agrijura. L'attentisme n'est plus tolérable et la théorie du colibri doit être notre fil d'Ariane!</p>	<p>De tels états généraux ne sont pas à inscrire dans le Plan Climat, mais pourraient être organisés à l'initiative du monde agricole.</p>
<p>Fédération interjurassienne de coopération au développement FICD</p> <p>Le dérèglement climatique a un impact très important dans les pays en développement. Les organisations membres de la FICD s'engagent dans des projets de développement qui contribuent à atténuer l'impact du changement climatique. Ces actions devraient être encouragées et une partie du budget du plan climat mériterait d'être investi pour des projets développés par les organisations membres de la FICD.</p> <p>On pourrait par exemple utiliser un ratio de 0.5% des montants consacrés au plan climat, à investir dans des projets de développement, réduisant l'impact du changement climatique et portés par des ONG jurassiennes.</p>	<p>La proposition ne peut être intégrée à ce stade au Plan climat en l'absence de signal politique en ce sens. Le Parlement pourrait se saisir de la question.</p>
<p>WWF Jura</p> <p>Il est essentiel de montrer plus clairement l'obligation de changer de paradigme. L'urgence climatique et donc l'urgence d'agir doit beaucoup mieux transparaître dans le document. Il faudrait également une démarche réflexive (retour d'expérience) sur les choses qui ont été faites et qui n'ont pas fonctionné correctement. Exemple : mauvaise acceptation de la géothermie profonde et de l'éolien.</p>	<p>Le Plan climat ne cache pas qu'une très forte réduction des émissions de gaz à effets de serre par personne est nécessaire en Suisse. Il ne se contente par ailleurs pas d'agir sur les émissions territoriales, mais également sur les émissions importées qui pèsent, du fait de notre très forte consommation, lourds dans la balance. C'est pour cela que les domaines de l'accompagnement au changement et de l'économie circulaire ont été développés dans le programme de mesures.</p>
<p>WWF Jura</p> <p>Le terme « sobriété » apparaît ici et là, mais il faudrait le thématiser à part, comme le préconise le GIEC. La sobriété n'est plus un choix personnel, mais devient un devoir civique et il est de la responsabilité de l'Etat de la faire émerger au niveau des consciences individuelles et donc d'expliquer comment il entend y parvenir.</p>	<p>La consultation et les documents du Plan climat donnent de nombreuses indications sur les possibilités qu'ont les citoyens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>La sobriété est présente de manière transversale dans tout le plan climat et en particulier dans les domaines d'actions Energie, Mobilité et Economie circulaire. C'est d'ailleurs la raison d'être du domaine d'action « Accompagnement au changement » qui représente 10% du budget du plan climat soumis à la présente consultation.</p>

<p>WWF Jura</p> <p>Avec 79.- par habitant, JU n'est pas le plus pingre des cantons, mais loin derrière GE (1200.-/ habitant). Le budget prévu est clairement insuffisant au vu de l'urgence.</p> <p>La mauvaise situation financière du canton ne peut pas justifier les petites sommes mises à disposition, car il faut calculer le coût de l'inaction.</p> <p>Des investissements massifs sont nécessaires et seront de toute façon moins douloureux que les dépenses exorbitantes qui tomberont inexorablement à moyen et long terme.</p>	<p>Voir avis exprimés par les différents partis politiques. Aucune majorité ne se dégage pour revoir le budget du Plan Climat à la hausse.</p>
<p>WWF Jura</p> <p>Il est nécessaire de mettre en perspective l'objectif de neutralité carbone en 2050 avec le budget carbone de la Suisse (1 pour mille du CO2éq mondial), le budget déjà épuisé et celui qui nous reste et de le décliner pour JU. Sur cette base-là, la Suisse doit atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2040. JU doit également s'aligner sur cet objectif.</p>	<p>Cet objectif est pour l'instant fixé au niveau des activités de l'Etat, mais pas du territoire en général.</p> <p>Un tel objectif suppose la mise en place de capacités assez importantes de compensation carbone, car il n'est pas envisageable d'arriver à la neutralité carbone dans un si court délai. Pour le moment, il n'existe pas de système de compensation sûr au niveau de la durabilité et au niveau juridique. C'est pourquoi le Plan climat parle de contribution carbone.</p> <p>Ceci dit, cette position pourrait être modifiée à court et moyen terme en fonction de l'évolution des objectifs climatiques dans la législation d'une part, de la durabilité et des coûts de la compensation carbone d'autre part.</p>
<p>WWF Jura</p> <p>Une série de mesures consiste en des instruments déjà existants ou dans le pipeline (agglo, politique agricole).</p> <p>Le plan climat doit offrir une plus grande plus-value et innovation.</p>	<p>Certaines mesures figurent en effet pour information ou pour rappel dans le catalogue, notamment parce qu'elles sont en cours de réalisation et méritent d'être mentionnées, comme par exemple le Plan de mobilité de l'administration.</p> <p>Réaliser toutes les mesures prioritaires d'ici à 2027 constitue déjà une certaine ambition pour le Canton du Jura.</p>
<p>Remarques issues de plusieurs prises de positions différentes</p>	<p>Appréciation</p>
<p>Temporalité des objectifs</p> <p>Quelques prises de positions relèvent qu'il est compliqué d'avoir des objectifs à des horizons temporels différents.</p>	<p>Cette remarque sera prise en considération. En effet, depuis le début des travaux relatifs au Plan climat, des précisions sur les objectifs à atteindre et des horizons temporels ont été définis dans la législation suisse (Loi climat).</p> <p>Le Plan climat sera donc calqué sur ces objectifs.</p>
<p>Finances cantonales</p> <p>Assainir les finances cantonales pour pouvoir réaliser des mesures du Plan climat.</p>	<p>Ces questions relèvent du Parlement et du Gouvernement.</p>

<p>Mettre en avant les économies, et pas seulement les coûts</p> <p>L'information sur les économies réalisées par l'application du plan permettra une meilleure acceptation des mesures mises en œuvre.</p>	<p>Effectivement. Des informations en ce sens seront communiquées régulièrement, sous réserve de ressources permettant de réaliser les calculs de coûts, ou de données externes disponibles et extrapolables au Jura.</p>
<p>Mesures trop faibles</p> <p>Plusieurs prises de positions mentionnent que les mesures sont trop faibles pour engendrer une diminution de 5% des émissions par an comme recommandé par le GIEC.</p>	<p>Exact, mais il n'y a pas de majorité politique souhaitant un plan plus ambitieux.</p>
<p>Nombre élevé et variété des mesures</p> <p>Les mesures sont nombreuses et très diversifiées, ce qui implique un risque de difficultés à assurer la mise en œuvre.</p>	<p>Les mesures sont nombreuses, mais pas forcément complexes à mettre en œuvre. Elles ont fait l'objet de nombreuses discussions entre services de l'administration pour assurer leur faisabilité.</p> <p>A titre comparatif, le Plan sectoriel des eaux 2030 contient 53 mesures portées par 4 services de l'Etat, pour un coût de 2-3 millions de francs par an. Il n'est clairement pas disproportionné que le Plan Climat soit, selon l'indicateur choisi, entre 2 et 4 fois plus volumineux.</p>
<p>Prioriser sur les mesures les plus efficaces</p> <p>Prioriser les mesures qui ont le plus d'impact sur les gaz à effet de serre.</p>	<p>Cette remarque assez fréquente vise un maximum d'efficacité, laquelle est bien entendu souhaitée. Cela étant, il y a lieu d'être très attentif à ne pas donner un message à la population centré sur certains domaines uniquement. Il est fondamental que chacune et chacun comprenne qu'un logement isolé et un véhicule électrique ne suffisent de loin pas à présenter un bilan carbone individuel satisfaisant.</p> <p>Le Gouvernement a mis en consultation un plan équilibré, avec sept domaines d'action dont certains couvrent la problématique trop souvent occultée des émissions extra-territoriales. C'est une grande force du Plan climat Jura, véritable projet de société réfléchi en tenant compte des limites planétaires.</p>
<p>Justice sociale / acceptation des mesures</p> <p>Pour que la population adhère aux mesures, il faut une certaine justice sociale des mesures et de leur charge. Plusieurs exemples sont cités : « à quoi bon diminuer le confort de tout le monde en baissant le chauffage, si simultanément quelques-uns vont passer des vacances au Qatar » ?</p> <p>L'égalité peut être induite par des taxes (pollueur payeur) qui sont redistribuées, par des quotas (chaque personne a droit à tant d'émission), etc. ou une combinaison de ces méthodes. Le plan climat ne mentionne pas ce problème d'égalité face aux émissions/réductions qui est pourtant crucial pour l'adhésion de la population.</p>	<p>Il est en effet établi que les personnes les plus riches émettent aussi, en moyenne, plus de gaz à effet de serre que des personnes moins riches. Cela vaut entre personnes au niveau jurassien, suisse ou international. La Suisse étant, par habitant, très mauvais élève en matière de nuisances sur le climat, il est important de mettre en œuvre des plans climat cantonaux ambitieux, même en l'absence de politique fédérale admettant les responsabilités de notre pays.</p>
<p>Dérèglement climatique ou changement climatique</p>	<p>Le terme de dérèglement a été adopté par le Gouvernement pour marquer que le fait que les change-</p>

<p>Parler plutôt de changement climatique et pas de dérèglement climatique.</p>	<p>ments actuels ne sont pas naturels mais liés à l'activité humaine. Il est connoté plus fortement que « changement climatique », puisque le climat change naturellement.</p> <p>Toutefois, les termes de dérèglement et de changement climatique peuvent être utilisés de manière interchangeable, et le terme de changement climatique est celui utilisé dans la législation suisse. Le rapport précisera ce point.</p>
<p>Mieux définir le terme de décarbonation</p>	<p>Le terme de décarbonation dans le contexte de la mobilité est souvent utilisé. Il est équivalent et pourrait être à remplacer par la notion de « baisse de l'intensité carbone ».</p> <p>La décarbonation n'est en effet jamais possible à 100%, en raison de l'énergie grise nécessaire pour tout processus. L'intensité carbone – pour un même déplacement – peut par contre être diminuée, par exemple d'environ 50% entre un km parcouru en voiture électrique au lieu d'une voiture thermique.</p> <p>Un déplacement évité ou un déplacement à pied au lieu d'en voiture représentent eux de véritables décarbonations, mais dans ce cas on parlera plus volontiers de réduction ou de sobriété.</p>
<p>Changement de paradigme nécessaire</p> <p>Plusieurs instances et privés notent que le Plan climat ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés à lui tout seul. Les objectifs ne seront atteints que si tous les acteurs concernés, y.c. les entreprises et la population, modifient en profondeur leurs pratiques et leurs habitudes impactantes.</p>	<p>Oui, le Plan climat agira dans un contexte global. Il va de soi que les objectifs sous-entendent des modifications de comportements, de cadre légal, une amélioration de l'efficacité énergétique, etc.</p>
<p>Créer un instrument de compensation</p> <p>Plusieurs acteurs soutiennent la création d'un instrument de contribution carbone. Il est très attendu par les milieux associatifs et les manifestations de sports motorisés notamment.</p>	<p>Une réflexion sera menée en ce sens, sous réserve de ressources humaines suffisantes.</p>
<p>Intégrer la digitalisation</p> <p>Le Plan climat ne mentionne pas la digitalisation qui représente déjà une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre et qui est en pleine expansion.</p>	<p>Le canton n'a pas un impact important sur le processus de digitalisation en cours dans la société.</p> <p>Toutefois, sur ses propres activités, la question de la digitalisation sera suivie au travers du bilan carbone de l'Etat.</p>
<p>Agir sur les subventions</p> <p>Le plan Climat doit se concentrer sur le subventionnement de mesures et non sur la création d'emplois ou de projets d'étude.</p>	<p>Le manque de volonté ou de connaissances d'une majorité de la population en vue de réduire drastiquement ses nuisances ne peut être combattu en se contentant de distribuer des subventions. Thématique à méditer par exemple durant la semaine du Black Friday.</p>
<p>Renforcer la politique climatique via les ONG</p> <p>Encourager les organisations non gouvernementales jurassiennes à orienter les projets de développement</p>	<p>Certaines mesures du plan climat vont dans ce sens, mais en l'absence de personnel en charge d'une véritable politique de développement durable à l'Etat, cela reste limité et pas véritablement maîtrisé.</p>

dans des mesures visant à atténuer l'impact du dérèglement climatique.	
<p>Impact du plan climat sur les aspects sociaux</p> <p>Certains voient le Plan climat comme une opportunité pour les emplois, d'autres s'inquiètent des modifications sur l'emploi que les politiques climatiques pourraient apporter.</p>	Voir commentaire précédent.
<p>Effet rebond / greenwashing</p> <p>Plusieurs remarques reçues indiquent que certains points du Plan climat pourraient inciter à ne pas prendre de décisions de changement drastique de comportements. D'autres indiquent que les évolutions technologiques provoquent des diminutions de consommation mais que les comportements humains ont tendance à « compenser cette diminution en augmentant les consommations (effet rebond).</p>	<p>C'est exact, et c'est ce qui explique le peu de diminution des émissions par habitant depuis 30 ans malgré de grands progrès techniques.</p> <p>Le Plan climat Jura essaie de tenir compte au mieux de ces écueils, connus mais complexes à combattre dans un environnement global contre-productif (greenwashing massif dans la publicité).</p>
<p>Mieux collaborer au niveau intercantonal</p>	<p>Les collaborations intercantionales dans le domaine de la politique climatique montent gentiment en puissance. Le canton est actif formellement via la charte climat avec les cantons du Nord-ouest de la Suisse. Il participe aussi au « Cercle climat » qui regroupe les spécialistes de tous les cantons suisses. En outre, les partages d'informations et d'idées innovantes sont nombreux entre cantons romands.</p>
<p>Le Plan climat Jura ne traite pas assez de l'adaptation au dérèglement climatique</p>	<p>En tenant compte des politiques sectorielles déjà existantes (aménagement du territoire, agriculture, eaux, etc.), il apparaît clairement que globalement c'est bien la politique de réduction des émissions qui est le parent pauvre jusqu'à présent. Le Plan Climat ne fait que compenser partiellement ce déséquilibre créé par la politique fédérale.</p>
<p>Emissions par personne</p> <p>Les émissions par personnes sont mentionnées sans indiquer qu'il s'agit de moyennes.</p>	<p>Les tonnes par habitant indiquées dans le rapport sont en effet des moyennes. La notion de moyenne sera ajoutée. Il est vrai qu'il ne faut pas donner le sentiment de mettre tout le monde dans le même panier, une partie de la population faisant déjà de grands efforts pour réduire ses émissions.</p>

4. Résultats par domaines d'action

A. Energie

Remarques générales reçues sur le domaine Energie

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif A1 - Le Jura est autonome en énergie électrique renouvelable en 2050	Oui	85%	81%	82%	69%
Objectif A2 - Les bâtiments sont chauffés à 100% aux énergies renouvelables en 2045	Oui	87%	65%	91%	68%
Objectif A3 - Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis et producteurs d'énergie d'ici à 2035	Oui	87%	33%	91%	77%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine d'action Energie?	Oui	72%	85%	91%	73%

Globalement, les objectifs fixés par le Plan climat sont soutenus largement, en particulier l'autonomie énergétique en 2050. Les deux autres objectifs sont aussi très largement soutenus, mais dans une moindre mesure par les communes qui émettent des réserves surtout sur le faible temps à disposition pour réaliser ces objectifs. Globalement, les mesures et priorités définies par le Gouvernement lors de l'envoi en consultation sont bien reçues.

Les remarques générales sur le thème énergie sont nombreuses, et synthétisées comme suit :

Ambitions, coûts, priorités : les avis sont partagés sur les ambitions du Plan climat dans le domaine de l'énergie. Certains acteurs estiment que les ambitions sont trop faibles, d'autres pensent que le temps pour réaliser les objectifs n'est pas suffisant et qu'il n'y aura pas suffisamment de moyens financiers à disposition. Souvent, une priorisation est suggérée pour réaliser les mesures les plus efficaces.

L'impression générale en lisant les remarques issues de la consultation est que le thème de l'énergie ressort comme étant celui où le rapport coûts-bénéfices, en termes de réduction des émissions de GES, est le meilleur. Mais on relèvera le fort lien que de nombreuses prises de positions font avec les mesures de « sobriété » (cf. ci-dessous).

Mix énergétique : le Plan climat ne contient pas les mesures déjà inscrites dans la conception cantonale de l'énergie. Cet aspect n'est pas facile à percevoir lors d'une lecture rapide du Plan climat. Dès lors, de nombreuses demandes ou remarques portent sur le fait qu'il faut assurer et accélérer le développement des projets en cours (hydraulique, éolien, géothermie profonde et de moyenne profondeur, biomasse humide, etc.).

La forte augmentation prévue de la consommation d'électricité (augmentation des pompes à chaleur, électrification de la mobilité) est souvent questionnée, notamment en rapport avec la faible production des panneaux solaires photovoltaïques en hiver.

Economies d'énergie, sobriété : de nombreux participants à la consultation considèrent que les notions d'économies d'énergie, de sobriété et d'information à la population sont trop faiblement prises en compte. Ces remarques sont compréhensibles, puisque les mesures de sobriété et d'économie n'apparaissent pas dans le domaine d'action « Energie » mais sont présentes dans le domaine d'action « Accompagnement au changement ».

Instruments : de nombreuses remarques portent sur les instruments existants. Des demandes d'adaptation du Programme Bâtiments sont formulées : par exemple intégrer le solaire thermique, subventionner des travaux de

« petite dimension » et dès le premier franc dépensé, etc. Des hausses de subventions (isolation, solaire photovoltaïque et thermique, changement de chauffage, etc.) sont souvent citées pour parvenir aux objectifs fixés. Une attention particulière est portée aux locataires et aux personnes n'ayant pas les moyens de réaliser les travaux de transition énergétique de leurs logements.

Une simplification des procédures est aussi souvent citée. Quelques propositions concernent aussi des aspects fiscaux (ne pas taxer la production des panneaux solaires p.ex.).

Réseaux : la question des réseaux est globalement peu abordée dans les réponses reçues. Une coordination entre l'injection d'énergie renouvelable et le réseau ressort toutefois dans plusieurs prises de positions de partenaires de l'Etat concernés par la problématique.

Propositions d'autres mesures : le Plan climat et la conception cantonale de l'énergie couvrent déjà un large spectre de thèmes et mesures ; très peu de mesures complémentaires sont ainsi proposées si ce n'est celles qui se rapportent à la sobriété et sont traitées dans le domaine « Accompagnement au changement ». On relèvera toutefois que plusieurs prises de positions demandent le décompte individuel de chauffage et d'eau chaude sur tous les bâtiments.

A1. Le Jura est autonome en énergie électrique renouvelable en 2050

Afin de réaliser cet objectif, 12 mesures ont été proposées, dont 6 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif A1 (en gras, mesures prioritaires)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
A1.1 Accélérer l'efficacité du tissu industriel	-	3.4	3.5	3.8	3.4
A1.2 Relancer les audits énergétiques PEIK pour les petites entreprises	80	2.9	3.0	2.9	2.6
A1.3 Accélérer le développement du solaire photovoltaïque sur les toits des PME	200	4.9	4.5	4.2	4.0
A1.4 Accélérer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	400	4.4	3.6	3.7	3.5
<i>A1.5 Soutenir deux projets d'agrivoltaïsme d'ici à 2027</i>	30	3.7	3.0	2.9	2.8
<i>A1.6 Obliger l'installation du solaire photovoltaïque sur les toits des privés</i>	-	4.2	3.0	3.6	2.9
<i>A1.7 Profiter des innovations dans le solaire PV</i>	30	4.9	4.0	3.9	3.4
<i>A1.8 Couvrir tout le toit lorsqu'on installe des panneaux solaires photovoltaïques</i>	30	4.5	3.5	3.2	2.9
<i>A1.9 Promouvoir les installations solaires « Plug & Play »</i>	40	3.1	2.7	3.5	2.9
<i>A1.10 Poser des panneaux solaires photovoltaïques sur des annexes de la Transjurane</i>	-	4.5	4.5	3.9	3.5

A1.11 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des projets de biogaz	75	4.7	4.0	4.1	3.2
A1.12 Coordonner la mise en place d'un écosystème hydrogène vert	120	4.4	3.6	3.3	3.0

Avec une moyenne pour les partis politiques de plus de 4 points sur 5, les mesures proposées par le plan climat (en complément à la conception cantonale de l'énergie) pour atteindre l'objectif A1 sont fortement soutenues. La situation de crise énergétique, très présente dans le débat public en automne-hiver 2022-23, a certainement influé en ce sens.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif A1	Commentaires et propositions
A1.1 Accélérer l'efficacité du tissu industriel	Cette mesure n'a pas été très bien notée, sans toutefois que des motifs clairs ressortent de la consultation. Cette mesure est toutefois jugée importante par le service en charge (SDT) du fait de son impact potentiellement important. Elle fait déjà l'objet d'une mise en œuvre coordonnée à l'échelle intercantonale via le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons MOPEC. Il est probable qu'elle soit proposée comme mesure obligatoire dans la prochaine révision du MOPEC et à mettre en œuvre en 2025/26. Cette mesure devrait donc, malgré une notation moyenne, rester prioritaire.
A1.2 Relancer les audits énergétiques PEIK pour les petites entreprises	La note sur cette mesure est nettement moins bonne que d'autres. Certaines prises de positions vont dans le sens de ne pas subventionner les entreprises dans ce domaine, étant donné d'autres priorités pour l'Etat d'une part et la nécessaire adaptation des acteurs de l'économie privée aux coûts énergétiques plus élevés. La mesure A1.3, plus directe, est par contre plébiscitée et pourrait compenser en partie le retrait de cette mesure A1.2.
A1.3 Accélérer le développement du solaire photovoltaïque sur les toits des PME	Cette mesure est plébiscitée par rapport à la mesure précédente. La consultation montre que les conditions de l'aide cantonale et la coordination avec les communes et d'autres acteurs sont importantes. La proposition est que les moyens prévus à la A1.2 passent dans cette mesure A1.3 afin de conserver le budget général prévu pour l'objectif A1. Cette mesure pourrait être intégrée dans la mesure A1.13 (cf. ci-dessous).
A1.4 Accélérer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	Cette mesure devrait être maintenue comme prioritaire, elle est très bien notée. Elle sera par contre précisée sur la base de remarques reçues, notamment au niveau de la coordination des acteurs, des modèles de financements et de la coordination avec les gestionnaires de réseau. Cette mesure pourrait être intégrée dans la mesure A1.13 (cf. ci-dessous).
A1.5 Soutenir deux projets d'agrivoltaïsme d'ici à 2027	Aucune remarque en faveur de cette mesure n'a été formulée, et elle est assez mal notée. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire, d'autant plus que d'un point de vue de l'aménagement du territoire le cadre pour le développement de projets de ce type a été précisé et permet leur développement sans besoins d'aides supplémentaires étatiques.
A1.6 Obliger l'installation du solaire photovoltaïque sur les toits des privés	Les notes pour cette mesure sont moyennes, excepté pour les partis politiques dont le soutien est plus marqué. Les craintes dans la consultation

Mesures de l'objectif A1	Commentaires et propositions
	<p>sont liées à l'obligation de construire des panneaux solaires sur les bâtiments patrimoniaux. Cette obligation d'installer le solaire photovoltaïque sur les nouveaux toits et lors de rénovations est à l'examen au niveau intercantonal.</p> <p>Ainsi, la mesure peut rester prioritaire, mais à réaliser dans le cadre des modifications de la Loi sur l'Energie du 30 septembre 2022 et des réflexions intercantionales en cours.</p> <p>Cette mesure pourrait être intégrée dans la mesure A1.13 (cf. ci-dessous).</p>
A1.7 Profiter des innovations dans le solaire photovoltaïque	<p>Cette mesure est très bien notée. Plusieurs propositions permettant d'accélérer l'installation de centrales solaires photovoltaïques ont été reçues lors de la consultation et pourront être intégrées dans cette mesure. La proposition est donc de prioriser cette mesure.</p> <p>Cette mesure pourrait être intégrée dans la mesure A1.13 (cf. ci-dessous).</p>
A1.8 Couvrir tout le toit lorsqu'on installe des panneaux solaires photovoltaïques	<p>Cette mesure est à peine moins bien notée que la A1.7 et lui est complémentaire. Elle fait l'objet de réflexions intercantionales dans le cadre de la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons. A ce titre, la proposition est de la prioriser et de l'intégrer dans une mesure plus vaste (cf. mesure A1.13 ci-dessous).</p>
A1.9 Promouvoir les installations solaires « Plug & Play »	<p>La consultation ne montre pas, sauf exceptions, de volonté de soutenir cette mesure et ses notes sont faibles. La proposition est donc de la maintenir dans les mesures non prioritaires.</p>
A1.10 Poser des panneaux solaires photovoltaïques sur des annexes de la Transjurane	<p>L'Office fédéral des routes a des projets en cours qui vont dans le sens de cette mesure ; elle pourrait donc se réaliser, en tout cas partiellement, sans aide du Plan climat.</p> <p>Les mesures urgentes ajoutées dans la Loi sur l'Energie le 30 septembre 2022 précisent d'ailleurs que la Confédération doit équiper ses infrastructures qui s'y prêtent de panneaux solaires d'ici à 2030 (art. 45b).</p> <p>Pour ces raisons, la proposition est de maintenir cette mesure comme non prioritaire.</p>
A1.11 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des projets de biogaz	<p>Un rapport sur la biomasse humide a été établi en parallèle à la phase de consultation du Plan climat. Il indique que seul un quart du potentiel disponible, sur un total de production de 150 GWh, est actuellement utilisé. Sur la base de ce rapport, une stratégie cantonale doit encore être décidée.</p> <p>La marge de manœuvre cantonale permettant de favoriser les installations de biogaz est très faible. Mais les notes montrent que cette mesure est largement soutenue. La proposition serait donc de maintenir cette mesure comme prioritaire mais de l'intégrer dans une mesure plus vaste consistant à suivre et coordonner les stratégies cantonales permettant d'assurer un approvisionnement énergétique et d'en réduire l'intensité carbone (cf. mesure A1.14 ci-dessous).</p>

<p>A1.12 Coordonner la mise en place d'un écosystème hydrogène vert</p>	<p>Cette mesure est bien notée. Sur la base des remarques reçues, elle sera élargie pour comprendre toutes les technologies permettant le stockage de l'énergie électrique excédentaire dites « power-to-X », afin d'intégrer toutes les technologies permettant la conversion d'électricité ou de son stockage utilisant l'énergie électrique excédentaire, généralement pendant les périodes où la production d'énergie renouvelable intermittente dépasse la demande. Cet élargissement pourrait permettre de regrouper les mesures.</p> <p>La proposition est donc le maintien de cette mesure comme prioritaire et son élargissement à toute stratégie permettant de profiter des innovations technologiques et de réduire l'intensité carbone du mix énergétique.</p>
---	---

Les mesures concernant le renforcement du solaires photovoltaïque dans le Jura sont toutes bien notées. Plusieurs mesures pourraient ainsi être repriorisées. Par volonté de simplification du document final, la proposition est de réunir ces différentes mesures en une seule comme suit :

<p>Nouvelle mesure : Accélérer le développement du solaire photovoltaïque</p>	<p>La mesure consiste à accélérer le développement du solaire photovoltaïque, uniquement sur les toits et infrastructures existantes. Elle comprend les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (A1.3) Accélérer le développement du solaire photovoltaïque sur les toits des PME - (A1.4) Accélérer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles - (A1.6) Obliger l'installation du solaire photovoltaïque sur les toits des privés - (A1.7) Profiter des innovations dans le solaire photovoltaïque - (A1.8) Couvrir tout le toit lorsqu'on installe des panneaux solaires photovoltaïques
---	--

Dans la consultation, il ressort que les mesures concernant la stratégie biogaz ou les stratégies à mettre en œuvre pour l'hydrogène vert sont fortement soutenues et les demandes vont aussi dans le sens de les traiter en commun. Afin de laisser une certaine souplesse dans l'accompagnement de nouvelles énergies renouvelables et l'implémentation de nouvelles technologies comme les processus de type power-to-X, il serait donc pertinent de regrouper les mesures A1.11 et A1.12 concernant le biogaz et l'hydrogène. La proposition de cette nouvelle mesure, prioritaire, pourrait être formulée comme suit :

<p>Nouvelle mesure : Réaliser et coordonner les stratégies cantonales liées aux technologies Power-to-X et énergies renouvelables</p>	<p>L'intégration du biogaz, d'autres énergies renouvelables et des innovations en cours dans le domaine des processus technologiques de type Power-to-X (transformation d'électricité en énergie de stockage) sont des constituants importants de la décarbonation de notre mix énergétique. La mesure consiste à assurer la mise en place de stratégies cantonales pour accompagner leur développement.</p>
---	--

A2. Les bâtiments sont chauffés à 100% aux énergies renouvelables en 2045

Afin de réaliser cet objectif, 5 mesures ont été proposées, dont 3 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif A2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
A2.1 Augmenter les moyens du Programme Bâtiments	2'200	4.6	4.4	3.9	3.9
A2.2 Renforcer les contrôles d'exécution dans le bâtiment	150	3.3	3.3	3.1	2.9
<i>A2.3 Concrétiser les planifications énergétiques territoriales de chaque commune</i>	-	2.9	2.9	3.1	3.1
<i>A2.4 Diffuser les programmes incitatifs de la Confédération</i>	20	3.7	3.7	3.8	3.3
A2.5 Renforcer les compétences et la disponibilité de main d'œuvre dans le domaine du bâtiment	100	4.2	3.9	3.5	3.2

Deux des trois mesures prioritaires proposées récoltent de bonnes notes.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif A2	Commentaires et propositions
A2.1 Augmenter les moyens du Programme Bâtiments	<p>Le renforcement du Programme Bâtiments est plébiscité. De nombreuses remarques le concernent, certaines prises de positions demandant des moyens beaucoup plus élevés. Une réforme de l'instruments est aussi demandée pour pouvoir prendre en considération les propriétaires à faibles revenus et/ou ceux voulant réaliser des travaux d'assainissement énergétique par étape. A relever que des changements de ce type nécessitent des décisions intercantionales (modification du MOPEC).</p> <p>Selon les demandes actuelles, le SDT évalue les besoins annuels moyens du Programme Bâtiments pour les années 2024-27 à 2 millions/an, permettant grosso modo des co-financements de 3 millions de la Confédération et donc des investissements totaux de 5 millions/an.</p> <p>Une partie du chemin a déjà été réalisé depuis la mise en consultation du Plan climat. Entre 2022 et 2023, 200'000 francs supplémentaires ont en effet été validés par le Parlement pour le budget 2023, qui s'élève ainsi à 1.5 millions de francs de part cantonale.</p> <p>Avec la votation positive sur la Loi climat, un montant d'environ un demi millions est économisé pour le canton du Jura. Il reste de nombreuses incertitudes quant aux conditions d'affectation des montants de la Loi climat. En l'état actuel, un montant de 200 kfs est prévu pour augmenter au besoin le</p>

Mesures de l'objectif A2	Commentaires et propositions
	financement du Programme Bâtiments tandis que le solde de 300 kfs est dédié à l'assainissement des bâtiments de l'Etat. Une ré-évaluation sur l'affectation de ce montant dans les budgets après 2025 sera réalisée.
A2.2 Renforcer les contrôles d'exécution dans le bâtiment	<p>Cette mesure ne fait pas un bon score par rapport aux autres. Sa mise en place pourrait en effet être compliquée et coûteuse en ressources humaines. Les communes s'inquiètent d'éventuelles charges nouvelles pour la concrétiser.</p> <p>Idéalement, le contrôle des travaux en cas de construction ne devrait pas se limiter aux aspects énergétiques mais concerner tous les éléments de la construction. Or, la mise en place d'un tel contrôle semble très difficile en l'absence d'une politique de cadrage et de soutien par la Confédération.</p> <p>Etant donné la très grande efficacité de cette mesure, la proposition est son maintien mais sous une forme plus légère, à savoir l'inscription d'un montant pour la formation des employés communaux en charge de ces contrôles.</p> <p>La mesure serait ainsi renommée : « Contribuer à la qualité des contrôles d'exécution dans le bâtiment ».</p>
A2.3 Concrétiser les planifications énergétiques territoriales de chaque commune	<p>Cette mesure est la moins bien notée pour cet objectif. Elle n'est donc pas priorisée.</p> <p>Cette mesure pourrait toutefois s'avérer nécessaire selon l'évolution de la législation. En effet, le projet de Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 propose des financements qui pourraient bénéficier aux communes jurassiennes, sous une forme qui restera à définir.</p>
A2.4 Diffuser les programmes incitatifs de la Confédération	<p>Cette mesure est assez bien notée. En raison des risques de pénurie d'électricité, elle peut être considérée comme déjà réalisée, du moins partiellement, et ainsi ne pas nécessiter de moyens supplémentaires.</p> <p>La proposition est dès lors de la maintenir comme non prioritaire et de la réévaluer d'ici quelques années.</p>
A2.5 Renforcer les compétences et la disponibilité de main d'œuvre dans le domaine du bâtiment	<p>Cette mesure est bien notée, et de nombreuses remarques soulignent son grand intérêt. Un élargissement de la mesure vers les métiers de l'électricité est demandé.</p> <p>La proposition prend en compte l'intérêt particulier que semble provoquer cette mesure, qui reste donc prioritaire et avec un budget mieux doté que prévu initialement (passer de 25 à 50'000 francs/an pour la réaliser). Par contre, cette mesure doit encore faire l'objet de réflexions pour une mise en œuvre efficace, à l'horizon 2026 a priori.</p>

A3. Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis et sauf exception producteurs d'énergie d'ici à 2035

Afin de réaliser cet objectif, 5 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026. Afin de tenir compte de la législation fédérale (Loi climat et innovation), le délai de cet objectif sera modifié (2040 au lieu de 2035).

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif A3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
A3.1 Assainir tous les bâtiments de l'Etat d'ici à 2035	2'700	4.3	4.0	3.8	3.7
<i>A3.2 Intégrer les enjeux climatiques dans la Stratégie immobilière de l'Etat</i>	50	4.4	4.0	3.8	3.6
A3.3 Installer d'ici 2030 des panneaux solaires photovoltaïques sur tous les bâtiments cantonaux	400	4.6	3.8	3.8	3.7
<i>A3.4 Permettre à la population de cofinancer les panneaux solaires des bâtiments publics</i>	20	4.9	4.4	3.9	3.5
<i>A3.5 Développer le solaire photovoltaïque en façade</i>	300	4.0	3.8	3.5	3.0

Cet objectif est celui dont les mesures ont été notées le plus positivement de tout le Plan climat. La mesure A3.4 obtient par exemple une note presque maximale de la part des partis politiques.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif A3	Commentaires et propositions
A3.1 Assainir tous les bâtiments de l'Etat d'ici à 2035	<p>Cette mesure est très soutenue pour des raisons d'exemplarité de l'Etat et d'économies à réaliser à terme avec des bâtiments cantonaux plus efficaces. De nombreuses prises de positions indiquent que l'Etat ne peut pas exiger certaines mesures vers des privés et des entreprises sans les appliquer pour ses propres bâtiments.</p> <p>Le temps à disposition et les moyens à disposition mentionnés dans le Plan climat sont jugés trop court et trop faibles.</p> <p><u>Proposition concernant le délai de réalisation : remplacer 2035 par 2040</u>, cela permet d'aligner le Plan climat aux exigences de la Loi climat si elle est approuvée.</p> <p>Proposition concernant les montants à disposition : depuis la mise en consultation du Plan climat, des certificats énergétiques CECB ont été établis pour environ 60 bâtiments de l'Etat et les coûts de cette mesure peuvent ainsi être précisés. Un montant total de 48 millions est nécessaire pour des mesures d'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. En fonction de bâtiments qui seront vendus et de bâtiments non prioritaires, ce montant baisse à 44 millions pour 41 bâtiments. Les besoins financiers sont ainsi évalués à 3 millions par an pour les années 2025 – 2040. Ce montant de 3 million génère le besoin d'un EPT supplémentaire et d'outils permettant d'anticiper et de suivre la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques.</p> <p>Les investissements nets qui seront à inscrire dans le Plan climat et la vitesse de réalisation des assainissements doivent encore faire l'objet d'évaluation. En effet, les coûts de l'assainissement ne sont connus que depuis peu d'une part, et d'autre part l'approbation de la Loi climat le 18 juin 2023 provoque des modifications budgétaires qu'il s'agit de prendre en compte de manière globale dans le domaine de l'énergie.</p>

Mesures de l'objectif A3	Commentaires et propositions
A3.2 Intégrer les enjeux climatiques dans la Stratégie immobilière de l'Etat	Plusieurs prises de positions indiquent que cette mesure est évidente. Depuis le début de la consultation du Plan climat, la Stratégie immobilière a été revue. La Stratégie immobilière fixe trois piliers d'actions, dont un concerne la transition énergétique des bâtiments. Pour ces raisons, la proposition serait de retirer cette mesure du Plan climat, et de la considérer comme faisant partie intégrante de la mesure A3.1.
A3.3 Installer d'ici 2030 des panneaux solaires photovoltaïques sur tous les bâtiments cantonaux	De nombreuses remarques ont trait au maintien de la qualité du patrimoine et quelques prises de positions vont dans le sens d'une priorité de l'Etat dans d'autres dépenses. Cependant, de manière générale cette mesure semble logique actuellement et elle fait écho au très bon accueil réservé à la mesure A3.4. Cette mesure se fera en parallèle aux deux précédentes (A3.1 et A3.2) et à la suivante (A3.4). Elle intégrera en outre la mesure F4.13 qui concerne la possibilité d'investissement citoyen sur les panneaux solaires de l'Etat. Un montant de 50'000 francs est prévu au budget 2024 et devrait être régulier. La proposition consiste donc à maintenir cette mesure comme prioritaire.
A3.4 Permettre à la population de cofinancer les panneaux solaires des bâtiments publics	Cette mesure est très bien notée et constitue donc une attente de la part des participants à la consultation. Plusieurs prises de positions indiquent les liens à réaliser avec des systèmes existants et qui ont fait leurs preuves de long date ou plus récemment dans le Jura (système de co-financement selon le modèle des SID ou de contracting selon Solarify par exemple). La proposition serait donc de rajouter cette mesure dans les mesures prioritaires et de la développer en fonction d'opportunités.
A3.5 Développer le solaire photovoltaïque en façade	Cette mesure est bien notée. Pour ne pas trop charger financièrement la réalisation de cet objectif déjà très coûteux, la proposition est toutefois de ne pas la réaliser à court terme. Cette mesure pourrait d'ailleurs se réaliser en fonction d'opportunités et ne nécessite pas à ce stade une inscription ferme dans le Plan climat. La proposition est donc de la laisser en mesure non prioritaire.

B. Mobilité

Remarques générales reçues sur le domaine Mobilité

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif B1 - La part modale de la voiture est inférieure à 65 % en 2030	Oui	83%	12%	82%	55%
Objectif B2 - Les transports publics et véhicules de l'Etat sont à 100% décarbonés d'ici à 2035	Oui	83%	81%	82%	78%
Objectif B3 - Le Canton vise une mobilité neutre en carbone en 2040 pour ses activités	Oui	100%	77%	80%	86%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine de la mobilité ?	Oui	72%	85%	91%	73%

Globalement, les objectifs et priorités fixés par le Plan climat sont soutenus, en particulier par les partis politiques et les partenaires de l'Etat. De fortes disparités apparaissent dans l'objectif B1 relatif à la diminution de la part modale de la voiture dans les transports. Cet objectif est en général jugé ambitieux mais souhaitable par les partis politiques et partenaires, mais semble inatteignable pour une part importante de privés et pour les communes, lesquelles s'appuient sur des raisons géographiques et de coûts des transports publics.

Les remarques générales sur le thème Mobilité sont nombreuses, et synthétisées comme suit :

Ambitions, coûts, priorités : de nombreux commentaires relèvent un manque de moyens financiers par rapport aux objectifs fixés, ou alors un manque de mesures prioritaires permettant d'y arriver. Le rapport coûts-bénéfices pour le climat semble moins bien perçu pour ce domaine que pour celui de l'énergie, bien que ces deux domaines aient dans les faits un impact similaire en termes d'émissions de CO₂-éq. Un rapport coût-efficacité des mesures pourrait être encore plus précisé en vue de les prioriser.

Il n'y a pas de remise en question des priorités définies mais, comme pour le domaine Energie, certaines remarques pointent le manque de mesures visant une réduction de la mobilité (sobriété).

Prix et offre des transports publics : de nombreuses remarques pointent le fait qu'une diminution des émissions de CO₂ de la mobilité passe obligatoirement par une diminution importante du prix des transports publics. De nombreuses remarques concernent aussi l'offre, jugée encore insatisfaisante, notamment dans les communes rurales. Malheureusement, les prix des transports publics augmentent et la Confédération tend à diminuer son soutien. Le Canton du Jura se voit donc dans l'obligation d'augmenter ses budgets afin de garantir ne serait-ce que le niveau d'offre actuel. Cette augmentation de charges est prioritaire par rapport aux mesures complémentaires proposées par le Plan climat.

Mobilité décarbonée : les remarques se concentrent principalement sur des points techniques (avantages et inconvénients environnementaux des différentes motorisations). Le passage au « tout électrique » induit de nombreuses questions : énergie grise, problème d'approvisionnement en électricité en hiver, etc. Un point d'attention est souvent évoqué : le passage de la mobilité électrique dans les bus jurassiens ne doit pas provoquer une péjoration de l'offre si ce changement venait à provoquer des surcoûts.

Plans de mobilité / mobilité frontalière : de nombreux commentaires demandent à l'Etat de montrer l'exemple avant de contraindre communes et entreprises à réaliser des plans de mobilité. La mobilité des travailleurs frontaliers fait l'objet de nombreuses propositions, en lien notamment avec les politiques de parcage et de mobilité des entreprises.

Mobilité douce : une infrastructure encore insuffisante pour un large déploiement de la pratique du vélo ou d'autres mobilités douces est souvent relevée.

Mobilité de loisirs / sports motorisés : les réactions à la proposition de décarboner les sports motorisés sont nombreuses. D'une manière générale, la volonté est bien présente de réduire les émissions, malheureusement parfois en imaginant surtout profiter de l'existence d'outils financiers de compensation des émissions. Le fait que les autres loisirs ont également des impacts environnementaux importants a été souvent rappelé.

B1. La part modale de la voiture est inférieure à 65 % en 2030

Afin de réaliser cet objectif, 11 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif B1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts sur 4 ans [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
B1.1 Obliger toutes les entreprises dès 30 EPT à réaliser un plan de mobilité	-	4.3	3.4	3.7	3.5
<i>B1.2 Lancer une offensive en faveur de l'autopartage</i>	80	3.7	3.5	3.5	2.9
<i>B1.3 Mutualiser la mobilité dans les zones d'activités</i>	160	4.2	3.4	3.5	3.0
<i>B1.4 Réduire les émissions de GES liées aux trajets pendulaires en modifiant la loi sur les impôts</i>	-	3.8	2.9	3.4	2.9
<i>B1.5 Plafonner la vitesse sur l'A16 à 100 km/h</i>	-	2.7	1.9	2.6	2.6
<i>B1.6 Développer les zones 30 km/h nocturnes sur les routes cantonales traversant les localités</i>	120	3.2	2.5	2.7	3.0
<i>B1.7 Concrétiser les mesures prioritaires du plan sectoriel des itinéraires cyclables</i>	350	4.4	4.1	3.6	3.4
<i>B1.8 Doper l'utilisation des vélos à assistance électrique</i>	80	3.8	3.5	3.3	2.7
<i>B1.9 Régler les problèmes de mobilité dans les « derniers kilomètres » prioritaires</i>	100	4.2	3.6	3.5	3.1
B1.10 Réaliser une action sur la mobilité douce auprès des enfants et leurs parents	30	3.2	3.6	3.5	2.9
<i>B1.11 Décarboner les manifestations de sports à moteurs thermiques et réserver certains tronçons utilisés pour les loisirs aux pratiques sans nuisances</i>	-	3.3	3.0	3.0	2.9

La plupart des mesures sont assez bien notées, excepté celles touchant aux limitations de vitesse sur l'A16 (B1.5) ou les routes cantonales (B1.6).

La consultation a montré, au travers des remarques reçues, un besoin de clarifier les rôles entre Conception cantonale des transports et Plan climat. Le premier document, qui traite notamment de politique tarifaire et de qualité de desserte des TP, doit continuer de primer sur le Plan climat. Dès lors, l'objectif sera reformulé pour viser non plus une modification de part modale, mais une réduction chiffrée des émissions de gaz à effet de serre. Cette modification d'objectif permettra de recentrer les mesures vers la réduction des déplacements. Elle facilitera par ailleurs la comparaison avec les autres plans climat cantonaux, et fournira des données de suivi en cas de demandes chiffrées de la Confédération.

De nombreuses remarques pointent par ailleurs un manque de mesures ambitieuses pour réellement modifier les habitudes de transport.

Au vu de ces éléments, il est proposé de regrouper les mesures visant une réduction du trafic pendulaire en une seule mesure, et d'assurer sa réalisation grâce à des EPT supplémentaires. Cette mesure pourrait intégrer au fil du temps et selon les situations en présence un certain nombre de propositions de nouvelles mesures, concernant par exemple le soutien aux vélos-cargos.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif B1	Commentaires et propositions
B1.1 Obliger toutes les entreprises dès 30 EPT à réaliser un plan de mobilité	<p>Cette mesure est globalement bien soutenue. Elle devrait toutefois être partiellement revue afin de prendre en compte certaines remarques reçues, par exemple sur la taille des entreprises et des succursales concernées et assurer une bonne coordination avec les communes. L'inscription de coûts et EPT semble aussi nécessaire pour mettre en œuvre cette mesure.</p> <p>La proposition serait de modifier la mesure comme suit : un budget de 20 kCHF serait ajouté pour la mettre en œuvre. Les entreprises dès 20 EPT devraient concernées, ceci afin de correspondre à la pratique ayant le plus souvent cours.</p> <p>Un regroupement de cette mesure avec d'autres, proches, est aussi proposé pour en faire une mesure relativement importante du Plan climat (cf. B1.12).</p>
B1.2 Lancer une offensive en faveur de l'autopartage	<p>Cette mesure a des notes moyennes. Elle pourrait s'intégrer dans la mesure B1.12 regroupant toutes les mesures permettant de réduire le trafic pendulaire individuel.</p> <p>La proposition est donc de prioriser cette mesure et de l'intégrer dans la mesure plus générale B1.12.</p>
B1.3 Mutualiser la mobilité dans les zones d'activités	<p>Cette mesure est bien notée par le politique et permettrait d'avancer dans la résolution de problématiques complexes de mobilité et d'urbanisation dans les principales zones d'activités du canton.</p> <p>Elle nécessite un accompagnement pour être mise en œuvre et de nombreuses coordinations, c'est pourquoi la proposition est de l'intégrer dans la mesure plus générale B1.12.</p>
B1.4 Réduire les émissions de GES liées aux trajets pendulaires en modifiant la loi sur les impôts	<p>Cette mesure est relativement bien notée par les partis politiques, mais moins bien par les autres participants.</p> <p>Seule, elle ne pourrait être retenue comme prioritaire, mais elle pourrait faire partie de réflexions générales concernant la réduction du trafic pendulaire individuel. La proposition est donc de l'intégrer dans la mesure B1.12.</p>
B1.5 Plafonner la vitesse sur l'A16 à 100 km/h	Cette mesure n'est clairement pas souhaitée, elle sera retirée du Plan climat.
B1.6 Développer les zones 30 km/h nocturnes sur les routes cantonales traversant les localités	Au vu de ses notes mitigées, cette mesure est à maintenir comme non prioritaire.
B1.7 Concrétiser les mesures prioritaires du plan sectoriel des itinéraires cyclables	<p>Cette mesure est la mieux notée de l'objectif B1, montrant l'importance accordée à améliorer la qualité et la sécurité des déplacements en vélo. De nombreuses remarques vont également dans le sens d'un renforcement de l'infrastructure pour la mobilité douce.</p> <p>Le montant inscrit est jugé très faible par rapport aux besoins.</p> <p>Au vu des bonnes notes obtenues, mais aussi de nouvelles sources de financement probables en complément au canton, cette mesure devrait être intégrée au catalogue des mesures prioritaires 2024-2027.</p>
B1.8 Doper l'utilisation des vélos à assistance électrique	Cette mesure a des notes moyennes, mais peut toutefois être maintenue en s'intégrant dans la mesure B1.12.
B1.9 Régler les problèmes de mobilité dans les « derniers kilomètres » prioritaires	Cette mesure est globalement bien notée, elle correspond à une préoccupation de nombreux acteurs du tourisme, des communes et de la mobilité. La coordination des acteurs étant essentielle ici, la proposition est donc de prioriser cette mesure et de l'intégrer dans la mesure plus générale B1.12.

Mesures de l'objectif B1	Commentaires et propositions
B1.10 Réaliser une action sur la mobilité douce auprès des enfants et leurs parents	Cette mesure n'étant pas bien notée, elle devrait être retirée du catalogue prioritaire 2024-2027, en espérant un certain nombre d'actions des communes sur ce thème.
B1.11 Décarboner les manifestations de sports à moteurs thermiques et réserver certains tronçons utilisés pour les loisirs aux pratiques sans nuisances	Cette mesure est globalement mal notée. Une discussion entre l'Etat et les associations de sports motorisés a été réalisée en parallèle à la consultation publique. La proposition suite aux discussions serait que cette mesure ne soit pas prioritaire, mais que les échanges se poursuivent via la réalisation de la mesure F1.5 relative au renforcement de la durabilité des manifestations.

Vu la convergence d'effet des mesures B1.1, B1.2, B1.3, B1.4, B1.8, B1.9, la proposition est de les réunir en une seule mesure :

Nouvelle mesure : Réduire le trafic pendulaire individuel	<p>Cette mesure regroupe les mesures B1.1, B1.2, B1.3, B1.4, B1.8, B1.9 qui visent toutes le même objectif. Elle permet une souplesse dans la mise en œuvre de ces différentes mesures.</p> <p>Le regroupement de ces mesures permet aussi de répondre à la consultation qui demande une nette augmentation des budgets liés à l'objectif B1.</p> <p>La réalisation de toutes ces mesures nécessite 440'000 francs/an et 0.4 EPT supplémentaire au SDT.</p>
---	---

B2. Les transports publics et véhicules de l'Etat sont à 100% décarbonés d'ici à 2035

Remarque préliminaire : afin de correspondre à la législation adoptée le 18 juin 2023, cet objectif sera reformulé en « Les transports publics et véhicules de l'Etat sont neutres en carbone d'ici à 2040 »

Afin de réaliser cet objectif, 4 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif B2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
B2.1 Etudier les étapes, modalités et coûts de la décarbonation des transports publics	60	4.6	3.6	4.0	3.3
B2.2 Financer les infrastructures permettant la décarbonation des transports publics	1'250	4.7	3.6	3.7	3.3
<i>B2.3 Réduire la flotte des véhicules d'Etat</i>	-	4.7	3.8	3.0	3.4
<i>B2.4 Abandonner l'achat de véhicules thermiques pour l'Etat</i>	-	4.7	3.8	4.3	3.2

Cet objectif présente des mesures très bien acceptées, en particulier par les partis politiques, ce qui est fondamental s'agissant d'actions concernant le fonctionnement de l'administration publique.

Les mesures B2.1 et B2.2 concernent aussi les communes en lien avec les coûts des contrats de prestation qu'elles signent avec les prestataires de transports publics. Certaines communes ont relevé qu'il fallait prendre en considération les éventuels surcoûts liés au changement de matériel roulant, dans le sens où il ne faudrait pas qu'ils péjorent la qualité de l'offre. Ces surcoûts doivent en effet faire l'objet d'une analyse poussée, entre surcoûts prévisibles (modification d'infrastructures par exemple) et autres facteurs financiers (fin de l'exonération de la taxe sur les huiles minérales¹).

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif B2	Commentaires et propositions
B2.1 Etudier les étapes, modalités et coûts de la décarbonation des transports publics	Cette mesure est très bien soutenue et doit donc être maintenue comme prioritaire.
B2.2 Financer les infrastructures permettant la décarbonation des transports publics	Cette mesure est bien soutenue. Les coûts dépendront des études réalisées en B2.1 et des projets en cours. Les coûts vont surtout concerner les années dès 2026-2027.
B2.3 Réduire la flotte des véhicules d'Etat	Cette mesure est bien notée et en l'occurrence déjà en développement et bien acceptée, avec en plus des économies à la clé dans le fonctionnement de l'Etat. La proposition est de prioriser cette mesure dans le but de documenter dès 2024 son évolution et ses effets sur les coûts, le climat et le fonctionnement de l'Etat.
B2.4 Abandonner l'achat de véhicules thermiques pour l'Etat	Cette mesure est déjà en cours et ne fait pas l'objet d'un débat, en dehors de questions relatives à la sécurité de l'approvisionnement et aux choix de motorisations alternatives pour certains types de véhicules particuliers (police, déneigement, etc.). La proposition est de concaténer cette mesure avec la précédente.

B3. Le Canton vise une mobilité neutre en carbone en 2040 pour ses activités

Afin de réaliser cet objectif, 7 mesures ont été proposées, dont 1 seule à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif B3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens

¹ Sur la base de l'offre de transport par bus 2021 (env. 1,5 million de litres), l'exonération de la taxe sur les huiles minérales représente quelque 800'000 francs, dont 26% à charge JU, soit environ CHF 210'000.

B3.1 Doter l'Administration d'un plan de mobilité avant fin 2023	-	4.7	3.0	4.1	3.2
<i>B3.2 Modifier les directives internes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</i>	-	4.6	3.3	3.8	3.1
<i>B3.3 Modifier le décret sur l'imposition des véhicules</i>	-	4.0	2.7	3.4	2.8
<i>B3.4 Interdire les déplacements en avion en Europe centrale</i>	-	4.2	2.8	3.6	3.2
<i>B3.5 Réaliser les déplacements courts du personnel en vélo électrique</i>	30	4.1	3.6	4.0	3.2
<i>B3.6 Accélérer la transition vers l'utilisation des deux-roues électriques</i>	20	4.2	3.6	3.9	3.1
<i>B3.7 Réaliser un bilan CO2 des infrastructures de mobilité dans le canton du Jura</i>	40	3.2	3.0	4.0	2.7

Cet objectif concerne en premier lieu l'administration cantonale, les avis politiques sont donc prépondérants. Ces derniers sont en l'occurrence très positifs.

Seule la mesure B3.1 figurait comme prioritaire dans le document mis en consultation. Mais plusieurs autres mesures peuvent être réalisées ou décidées par le politique sans coûts ou même en vue de réaliser des économies, elles peuvent ainsi être priorisées et réalisées en fonction des disponibilités de la fonction publique pour les mettre en œuvre.

En fonction des notes et remarques reçues, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif B3	Commentaires et propositions
B3.1 Doter l'Administration d'un plan de mobilité avant fin 2023	Cette mesure a été mise en œuvre durant la procédure de consultation du Plan climat. Elle devrait être maintenue comme prioritaire dans le Plan climat afin d'en assurer le suivi de réalisation, en la renommant « Mettre en œuvre et optimiser le plan de mobilité de l'administration ».
B3.2 Modifier les directives internes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Cette mesure est bien soutenue par les politiques. Sa mise en œuvre pourrait se faire en vue de réaliser la motion « administration exemplaire » et en complément du Plan de mobilité. La proposition serait donc de la prioriser et de l'intégrer dans la mesure nouvelle B3.2, plus générale.
B3.3 Modifier le décret sur l'imposition des véhicules	Cette mesure est en cours de réalisation au travers de la modification de la législation sur les plaques d'immatriculation. Le Parlement se prononcera sur ces modifications. La proposition est de prioriser cette mesure dans le Plan climat afin d'en documenter le suivi.
B3.4 Interdire les déplacements en avion en Europe centrale	Cette mesure est en cours de réalisation au travers de la réalisation de la motion « administration exemplaire ».

Mesures de l'objectif B3	Commentaires et propositions
	La proposition est de prioriser cette mesure dans le Plan climat et de l'intégrer dans la mesure nouvelle B3.2, plus générale.
B3.5 Réaliser les déplacements courts du personnel en vélo électrique	Cette mesure présente des coûts. Elle pourrait être mise en œuvre dans le cadre des mesures d'accompagnement du Plan de mobilité de l'Etat. La proposition est de l'intégrer dans la nouvelle mesure B3.2.
B3.6 Accélérer la transition vers l'utilisation des deux-roues électriques	Cette mesure est très bien notée et son rapport coûts-bénéfices est bon. La proposition est de l'intégrer dans la nouvelle mesure B3.2.
B3.7 Réaliser un bilan CO2 des infrastructures de mobilité dans le canton du Jura	Cette mesure est mal notée et ne sera donc pas priorisée. Des études de ce type sont en cours actuellement et le Canton du Jura pourra bénéficier à court et moyen terme de retours d'expériences d'autres cantons.
Nouvelle mesure (B3.2) : Mettre en œuvre des mesures d'exemplarité des déplacements dans l'administration	Afin de simplifier le suivi, les mesures B3.2, B3.4, B3.5 et B3.6, repriorisées en fonction des résultats de la consultation, sont regroupées en une seule.

C. Agriculture et alimentation

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif C1 - La durabilité des systèmes de production agricole est renforcée	Oui	96%	90%	89%	89%
Objectif C2 - Les émissions de GES liées à la production animale sont réduites	Oui	96%	80%	100%	86%
Objectif C3 - Les capacités de stockage de carbone des sols sont augmentées	Oui	100%	95%	89%	89%
Objectif C4 - La production de fruits, légumes et légumineuses pour le marché local double d'ici à 2030	Oui	100%	45%	100%	85%
Objectif C5 - Les circuits courts sont soutenus et développés	Oui	96%	90%	100%	89%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine d'action Agriculture et alimentation ?	Oui	96%	100%	80%	82%

Les objectifs et priorités proposés dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation sont fortement soutenus, à une exception près qui concerne la vision mitigée des communes concernant la production de plus de fruits et légumes dans le Jura.

Les remarques générales sur le thème agriculture et alimentation sont synthétisées comme suit :

Ambitions, coûts, priorités : les mesures proposées et leur priorisation sont globalement très soutenues. Comme dans les autres domaines, certains regrettent le manque d'ambition et estiment que les objectifs ne pourront pas

être atteints avec les moyens financiers prévus. A l'inverse, certaines prises de positions soutiennent que l'agriculture n'est pas un domaine nécessitant d'être traité dans le cadre du Plan climat, les gains en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre étant plus faibles que dans les domaines de l'énergie et de la mobilité (ce qui n'est pas correct si l'on tient compte des émissions extraterritoriales).

Politique climatique et politique agricole : Plusieurs prises de positions mentionnent que les mesures du Plan climat sont trop peu ambitieuses mais qu'elles reflètent les possibilités d'action assez faibles du canton, l'agriculture étant avant tout réglée au niveau de la confédération. De nombreuses prises de positions indiquent donc qu'il manque une politique agricole permettant des mesures fortes et touchant à toute la chaîne de l'alimentation (agriculture, intrants agricoles en amont, grandes surface en aval, filières de distributions, santé humaine, etc.).

Les prises de position provenant du monde agricole sont très positives, sous réserve de ne pas augmenter les normes et charges administratives.

Emissions liées au bétail : Deux points de vue se confrontent entre volonté de maintenir les cheptels actuels (nombre d'UGB) et volonté de les diminuer. Environ la moitié des remarques reçues demande une réduction de bétail afin de renforcer l'autonomie en fourrage et augmenter les quantités de protéines végétales dans la région. L'autre moitié des prises de positions est d'avis que l'élevage ne doit pas diminuer, car s'il diminue le bilan carbone sera péjoré (achat de viandes en provenance de l'étranger, valorisation insuffisante des herbages). Dans l'attente de plus de transparence et d'un véritable suivi des données par la confédération, le Plan climat ne propose pas de mesures de diminution des cheptels jurassiens. La thématique doit faire l'objet d'une attention particulière hors Plan climat.

Unités agricoles plus petites / innovations : de nombreuses propositions demandent la possibilité d'exercer une activité agricole sur les surfaces petites, pour le maraîchage notamment ou pour des types d'agriculture à fort rendement sur des petites surfaces.

Thème du gaspillage alimentaire : Le gaspillage alimentaire devrait figurer dans ce domaine d'action selon certaines prises de position. C'est une possibilité, mais il est proposé de le conserver dans le domaine Economie circulaire où il s'intègre tout à fait en complément à d'autres mesures touchant de nombreux acteurs (entreprises, associations, population).

Nouvelle mesure-phare du plan climat

Sur la base des retours de consultation et de développements de projets en agriculture, le catalogue de mesures a été rediscuté entre services de l'Etat (ECR et ENV), la Fondation rurale interjurassienne et AgriJura.

Il en ressort qu'une mesure globale « C3.1 Réaliser le bilan carbone de 50 exploitations et identifier des actions favorables au climat dans les exploitations agricoles » est proposée et pourrait devenir une des mesure-phare du Plan climat Jura. Cette proposition se base sur l'avancement des travaux dans les domaines de la mesure du carbone dans le sol d'une part, et dans les travaux du monde agricole visant à organiser et gérer la mise en valeur des effets bénéfiques du carbone dans les sols. Des outils sont en cours de calibrage par rapport aux systèmes agronomiques suisses et répondront à des standards de certifications élevés, ce qui nécessite un réseau important de suivi de l'état des sols sur les exploitations agricoles.

Le projet repose sur des mesures précises de la matière organique. Sans bilans précis, il est possible de proposer des mesures agronomiques qui vont dans le bon sens, comme le propose de plus en plus la politique agricole, mais pas faire le suivi de l'évolution de la matière organique.

La mesure devrait être portée par AgriJura, déjà très actif sur le sujet, car l'appropriation de la mesure par le monde agricole est fondamentale en vue de gérer les nombreuses implications de ces nouveaux outils (certificats carbone, neutralité carbone en cours de définition par différentes filières, valorisation des résultats dans la grande distribution, etc.).

La proposition induit une fusion des mesures C1.5, C1.6 et C3.1 à C.3.5 :

C1.5 Réaliser le bilan carbone de 30 exploitations agricoles	180	4.2	3.0	3.3	3.0
<i>C1.6 Identifier de nouvelles actions favorables au climat en agriculture</i>	80	4.6	4.0	4.6	3.4
C3.1 Analyser les effets des pratiques agricoles sur la matière organique des sols	55	3.2	3.2	4.3	3.6
C3.2 Renforcer le conseil agricole pour préserver la matière organique des sols	200	3.7	3.5	4.2	3.9
<i>C3.3 Identifier les sols organiques agricoles risquant la minéralisation</i>	90	2.9	2.7	3.9	3.3
<i>C3.4 Freiner la minéralisation des sols organiques</i>	-	3.0	2.5	3.5	3.7
<i>C3.5 Surveiller les programmes de compensation carbone dans les sols agricoles</i>	-	4.2	2.4	3.5	3.2

Les mesures de matière organique sur le terrain (plusieurs échantillonnages par parcelles) représentent la majorité des coûts (en moyenne 6'000 CHF par exploitation, soit env. 300'000 CHF + 100'000 CHF de coordination de projet = 400'000 CHF pour la période 2024-2027).

C1. La durabilité des systèmes de production agricole est renforcée

Afin de réaliser cet objectif, 7 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif C1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
C1.1 Assurer la part de financement cantonal des programmes fédéraux de protection des ressources et de réduction des gaz à effet de serre	700	4.4	3.3	4.9	3.6
<i>C1.2 Promouvoir les mesures de l'ordonnance sur les améliorations structurelles favorables au climat</i>	-	4.3	3.7	4.5	3.3
<i>C1.3 Adapter la loi cantonale sur les améliorations structurelles</i>	-	3.6	3.5	3.5	3.1
<i>C1.4 Adapter l'outil OPTIMI-FRI</i>	50	3.7	1.5	3.6	2.7
C1.5 Réaliser le bilan carbone de 30 exploitations agricoles	180	4.2	3.0	3.3	3.0
<i>C1.6 Identifier de nouvelles actions favorables au climat en agriculture</i>	80	4.6	4.0	4.6	3.4
<i>C1.7 Améliorer le bilan carbone de l'emballage des balles rondes</i>	30	4.1	3.3	3.5	3.3

Les mesures de cet objectif sont bien acceptées, à l'exception de la mesure C1.4.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif C1	Commentaires et propositions
<p>C1.1 Assurer la part de financement cantonal des programmes fédéraux de protection des ressources et de réduction des gaz à effet de serre</p>	<p>Cette mesure est fortement soutenue par les partis politiques et les partenaires de l'Etat. Son déploiement dépend des types et calendriers des nouveaux projets que lancera la Confédération.</p> <p>Un montant annuel de maximum 300'000 francs/an peut être maintenu. Les dépenses ne sont toutefois à prévoir qu'à partir de 2025, et certainement pas au-delà de 150'000 frs/an pour les premières années.</p>
<p>C1.2 Promouvoir les mesures de l'ordonnance sur les améliorations structurelles favorables au climat</p>	<p>Cette mesure est bien notée. Elle permet de gros effets de levier. Les efforts d'améliorations structurelles en raison du changement climatique devraient doubler ces prochaines années. Des mesure « climat » dans les améliorations structurelles sont co-financées par la confédération depuis janvier 2022. Un montant de 20'000 francs par an devrait être ajouté pour pouvoir répondre aux demandes qui commencent à venir dans ce cadre.</p> <p>Cette mesure pourrait donc être ajoutée comme prioritaire.</p>
<p>C1.3 Adapter la loi cantonale sur les améliorations structurelles</p>	<p>Cette mesure est moins bien notée que les autres mesures visant le même objectif. Elle peut toutefois être maintenue comme mesure non prioritaire, à réévaluer dans quelques années.</p>

C1.4 Adapter l'outil OPTIMI-FRI	<p>Cette mesure n'est pas très bien notée, et plusieurs prises de position indiquent qu'elle devrait être réalisée dans le cadre du mandat de prestation de la Fondation Rurale Interjurassienne.</p> <p>Des contacts sont en cours pour un développement intercantonal, ce qui permet de revoir le financement à la baisse.</p> <p>Il est proposé de conserver la mesure comme prioritaire, en la modifiant sur la base de la situation actualisée et en la renommant « Adapter les indicateurs dans les outils généraux de conseil agricole »</p>
C1.5 Réaliser le bilan carbone de 30 exploitations agricoles	A intégrer à l'objectif C3, dans la nouvelle mesure phare liée au stockage de carbone dans les sols.
C1.6 Identifier de nouvelles actions favorables au climat en agriculture	A intégrer à l'objectif C3, dans la nouvelle mesure phare liée au stockage de carbone dans les sols.
C1.7 Améliorer le bilan carbone de l'emballage des balles rondes	Cette mesure n'est pas très bien notée. Il est donc proposé de la maintenir comme non prioritaire. Cela est d'autant plus logique que la solution réside certainement dans le remplacement des plastiques par des emballages en matière végétale, lesquels font actuellement l'objet de recherches industrielles.

C2. Les émissions de GES liées à la production animale sont réduites

Afin de réaliser cet objectif, 5 mesures ont été proposées, dont 1 seule à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif C2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
C2.1 Réduire les émissions dans les étables	70	4.3	3.0	3.8	3.1
<i>C2.2 Composter les fumiers stockés en plein champ</i>	-	4.1	3.3	3.7	3.2
<i>C2.3 Couvrir toutes les fosses à lisier</i>	-	4.4	3.4	4.1	3.3
<i>C2.4 Epandre les lisiers avec des techniques de type « pendillards »</i>	-	4.6	3.3	4.0	3.1
<i>C2.5 Optimiser l'efficacité alimentaires des ruminants</i>	80	3.6	2.8	3.8	2.8

Cet objectif C2 présente des mesures bien acceptées par les partis et les partenaires de l'état. Communes et citoyens les notent moins bien, mais ils sont moins concernés par ces mesures très techniques.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif C2	Commentaires et propositions
C2.1 Réduire les émissions dans les étables	Cette mesure est soutenue par les partis et les partenaires de l'Etat, elle est approuvée sans faire l'objet de remarques particulières. La proposition serait donc de la maintenir comme prioritaire.
C2.2 Composter les fumiers stockés en plein champ	Cette mesure est bien notée et ne représente pas de coûts supplémentaires pour le canton. La proposition serait de l'ajouter comme mesure prioritaire, surtout en vue d'en assurer le suivi au niveau du Plan climat.
C2.3 Couvrir toutes les fosses à lisier	Idem C2.2
C2.4 Epancher les lisiers avec des techniques de type « pendillards »	Idem C2.2 et C2.3
C2.5 Optimiser l'efficacité alimentaires des ruminants	Cette mesure est mal notée et aucune prise de position ne l'a défendue, la proposition est donc de la conserver comme non prioritaire. Des développements agro-alimentaires étant attendus, il est toutefois pertinent de ne pas supprimer la mesure du Plan d'action climat.

C3. Les capacités de stockage de carbone des sols sont augmentées

Afin de réaliser cet objectif, 7 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif C3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
C3.1 Analyser les effets des pratiques agricoles sur la matière organique des sols	55	3.2	3.2	4.3	3.6
C3.2 Renforcer le conseil agricole pour préserver la matière organique des sols	200	3.7	3.5	4.2	3.9
<i>C3.3 Identifier les sols organiques agricoles risquant la minéralisation</i>	-	2.9	2.7	3.9	3.3
<i>C3.4 Freiner la minéralisation des sols organiques</i>	-	3.0	2.5	3.5	3.7
<i>C3.5 Surveiller les programmes de compensation carbone dans les sols agricoles</i>	-	4.2	2.4	3.5	3.2
<i>C3.6 Surveiller l'utilisation du biochar</i>	-	3.6	2.8	3.6	3.0
<i>C3.7 Soutenir les projets d'agroforesterie</i>	-	4.3	3.0	4.7	3.8

Ce chapitre et ses mesures sont totalement revues selon la mesure-phare décrite au début du chapitre Agriculture et alimentation.

En fonction de cette nouvelle mesure, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif C2	Commentaires et propositions
C3.1 Analyser les effets des pratiques agricoles sur la matière organique des sols	La proposition est que cette mesure soit renommée « Mesurer l'empreinte carbone d'un maximum d'exploitations agricoles et soutenir des actions de séquestration de carbone dans les sols ». C'est un regroupement des mesures C1.5, C1.6 et C3.1 à C3.5. Son coût est estimé à 100'000 CHF/an.
C3.2 Renforcer le conseil agricole pour préserver la matière organique des sols	A intégrer dans la mesure C3.1.
C3.3 Identifier les sols organiques agricoles risquant la minéralisation	A intégrer dans la mesure C3.1, ce qui répond à une partie des critiques émises (peu d'intérêt pour la mesure sans intégration dans un cadre plus large).
C3.4 Freiner la minéralisation des sols organiques	
C3.5 Surveiller les programmes de compensation carbone dans les sols agricoles	A intégrer dans la mesure C3.1.
C3.6 Surveiller l'utilisation du biochar	Cette mesure est en partie déjà réalisée. L'utilisation du biochar a été réglementée au niveau fédéral. La mesure peut être conservée comme non prioritaire, dans le but de faire un point sur la thématique d'ici quelques années.
C3.7 Soutenir les projets d'agroforesterie	Cette mesure récolte de nombreux avis positifs. Un projet « Ressources » est en cours au niveau romand, avec des expériences menées aussi dans quelques exploitations du canton. En fonction des résultats, une aide cantonale en 2025 ou les années suivantes pourrait permettre le développement à plus grande échelle de ces systèmes, s'ils s'avèrent intéressants dans certains contextes. La mesure devrait être requalifiée comme prioritaire, à hauteur de 100'000 francs pour les années 2026-2027.

C4. La production de fruits, légumes et légumineuses pour le marché local double d'ici à 2030

Afin de réaliser cet objectif, 5 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif C4 En gras, mesures prioritaires 23-26	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
C4.1 Favoriser la production locale de fruits et légumes en soutenant des projets d'irrigation	320	4.2	3.6	4.1	3.6
<i>C4.2 Soutenir 1-2 projets de serres chauffées aux énergies renouvelables</i>	30	3.6	3.4	3.8	3.0
<i>C4.3 Aider la filière petits fruits</i>	10	3.5	3.2	4.1	3.5
<i>C4.4 Améliorer la valorisation des vergers haute-tige et l'entretien des arbres</i>	160	3.7	3.5	4.5	3.7
C4.5 Encourager la production des protéines végétales	200	3.0	3.5	4.0	3.5

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif C2	Commentaires et propositions
C4.1 Favoriser la production locale de fruits et légumes en soutenant des projets d'irrigation	Cette mesure est soutenue par les partis et les partenaires de l'Etat, elle est approuvée sans faire l'objet de remarques particulières. La proposition est de la maintenir comme prioritaire, en réduisant le montant sur la première période 2024-2027 à 240'000 francs au vu des résultats de l'analyse menée en 2022-2023 par la Fondation rurale interjurassienne sur le sujet.
C4.2 Soutenir 1-2 projets de serres chauffées aux énergies renouvelables	Cette mesure ne récolte pas de très bonnes évaluations. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire.
C4.3 Aider la filière petits fruits	Cette mesure ne récolte pas de très bonnes évaluations. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire.
C4.4 Améliorer la valorisation des vergers haute-tige et l'entretien des arbres	Cette mesure ne récolte pas de très bonnes évaluations en dehors de partenaires de l'Etat qui la soutiennent fortement. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire.
C4.5 Encourager la production des protéines végétales	Cette mesure est mal notée, notamment parce qu'elle est depuis peu déjà partiellement en cours de réalisation via des paiements directs. Il est donc proposé de retirer le volet « culture » et de limiter la mesure à la promotion des filières de vente et de consommation.

C5. Les circuits courts sont soutenus et développés

Afin de réaliser cet objectif, 3 mesures ont été proposées, dont 1 seule à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif C5 En gras, mesures prioritaires 23-26	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
C5.1 Encourager les initiatives de transformation de produits régionaux	320	4.3	4.5	5.0	3.9
<i>C5.2 Favoriser la création de nouveaux points de vente directe ou de proximité</i>	-	3.9	3.7	4.2	3.8
<i>C5.3 Favoriser les produits régionaux dans la restauration collective et privée</i>	200	4.1	4.5	4.9	4.2

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif C5	Commentaires et propositions
C5.1 Encourager les initiatives de transformation de produits régionaux	Cette mesure est bien soutenue par les partis politiques et plébiscitée par les partenaires de l'Etat. Elle doit être maintenue comme prioritaire.
C5.2 Favoriser la création de nouveaux points de vente directe ou de proximité	Cette mesure récolte de bonnes évaluations. La proposition est de la repêcher comme mesure prioritaire, et de la développer en fonction d'opportunités (la mesure ne prévoit en l'état pas de coût pour l'Etat, car elle entre dans une politique de priorisation des actions plus que de nouvelles actions).
C5.3 Favoriser les produits régionaux dans la restauration collective et privée	Cette mesure récolte de très bonnes notes. Sa mise en œuvre partielle est en cours via une mise au concours de l'approvisionnement de 3 cantines du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). La proposition est d'apporter un complément au montant versé par les écoles. Ce supplément doit encore être évalué précisément. La proposition est de maintenir cette mesure comme prioritaire, d'organiser rapidement la mise en œuvre et de décider des montants octroyés en fonction des développements en cours.

D. Economie circulaire

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif D1 - L'économie circulaire est renforcée dans l'industrie	Oui	68%	94%	100%	81%
Objectif D2 - L'économie circulaire est renforcée dans la construction	Oui	100%	94%	100%	84%
Objectif D3 - L'économie circulaire citoyenne est développée et structurée	Oui	68%	72%	100%	91%
Objectif D4 - Le gaspillage alimentaire est réduit de moitié d'ici à 2030	Oui	100%	83%	100%	93%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine Economie circulaire ?	Oui	68%	78%	100%	80%

Les notes dans ce domaine d'action montrent des résultats plus contrastés que pour d'autres. Les partis semblent moins enclins à s'engager sur les domaines de l'économie circulaire que dans d'autres domaines, au contraire des communes et des partenaires de l'Etat qui semblent plus convaincus des objectifs fixés dans ce domaine par le Plan climat.

L'avis des partis est par ailleurs très divers : si le soutien à la mise en œuvre de mesures dans les thèmes de l'économie circulaire dans la construction et le gaspillage alimentaire sont soutenus au maximum, le soutien est moins élevé dans les domaines de l'économie circulaire dans l'industrie et citoyenne.

Les remarques générales sur le thème de l'économie circulaire sont synthétisées comme suit :

Ambitions, coûts, priorités : En dehors du gaspillage alimentaire et de l'économie circulaire dans la construction, le thème de l'économie circulaire est jugé moins prioritaire que certaines autres thématiques du Plan climat. Ce résultat dénote un certain décalage avec les offices fédéraux et les spécialistes en durabilité, qui placent l'économie circulaire au cœur de la transition écologique et énergétique. Cela dit, l'économie circulaire touche à de très nombreuses thématiques et il est logique que l'importance de son développement soit encore mal compris dans certains domaines.

Rôle de l'Etat : Certaines mesures de l'économie circulaire recueillent de nombreux commentaires concernant le soutien de l'Etat. Dans les mesures concernant l'objectif de renforcer l'économie circulaire dans l'industrie par exemple, les avis divergent fortement. Certains pensent que les industries doivent régler d'elles-mêmes la circularité des matières premières utilisées. D'autres pensent que l'Etat n'a pas à donner des moyens au secteur privé, ou alors uniquement via des instruments déjà existants comme la politique régionale par exemple. Les questions sur le rôle de l'Etat se posent aussi pour l'économie circulaire citoyenne, avec dans ce cas-là une forte demande des acteurs impliqués d'établir des bases pour un soutien cantonal.

Moyens pour arriver aux objectifs : De nombreuses remarques vont dans le sens d'un renforcement de la législation, arguant que les mesures incitatives et les subventions ne permettront pas de créer un changement suffisant.

D1. L'économie circulaire est renforcée dans l'industrie

Afin de réaliser cet objectif, 4 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif D1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
<i>D1.1 Identifier les potentiels de l'économie circulaire du tissu industriel jurassien</i>	-	4.2	4.2	4.3	3.6
D1.2 Soutenir des projets innovants d'économie circulaire dans l'industrie	700	3.6	4.1	4.2	3.6
<i>D1.3 Faire du dérèglement climatique une opportunité d'affaire</i>	-	3.0	3.8	3.8	2.8
D1.4 Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone	250	3.8	3.2	4.5	2.9

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif D1	Commentaires et propositions
D1.1 Identifier les potentiels de l'économie circulaire du tissu industriel jurassien	Cette mesure a déjà été réalisée en 2022. La proposition est de la retirer du Plan climat.
D1.2 Soutenir des projets innovants d'économie circulaire dans l'industrie	Cette mesure ressort comme prioritaire de l'étude réalisée en D1.1 et les services spécialisés proposent son maintien dans le Plan climat. Afin de tenir compte de certaines réticences émises lors de la consultation, la proposition est de baisser d'environ 20% le montant global pour cette mesure.
D1.3 Faire du dérèglement climatique une opportunité d'affaire	Cette mesure n'est pas très bien notée, bien que jugée intéressante par diverses instances. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire (sachant qu'elle se réalisera potentiellement au travers d'initiatives purement privées).
D1.4 Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone	Cette mesure est très bien notée par les partenaires de l'Etat, un peu moins par les partis politiques. La demande est forte dans ce domaine, et si des soutiens existent déjà ils peuvent encore être renforcés. L'innovation est, avec la sobriété, un axe important pour baisser l'intensité carbone des activités humaines. Il est proposé de maintenir cette mesure comme prioritaire mais en diminuant le montant prévu comme pour la mesure D1.2.

D2. L'économie circulaire est renforcée dans la construction

Afin de réaliser cet objectif, 9 mesures ont été proposées, dont 3 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif D2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
<i>D2.1 Identifier les potentiels de l'économie circulaire dans la construction</i>	-	3.7	4.4	4.8	3.3
D2.2 Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction	640	3.8	3.8	3.2	3.1
D2.3 Utiliser des matériaux durables dans la construction	150	4.6	4.3	4.5	3.9
D2.4 Fixer une taxe pour les produits non durables dans la construction	-	2.9	3.1	4.2	3.0
<i>D2.5 Identifier les mesures nécessaires au développement des filières de construction en bois suisse</i>	-	4.8	4.2	4.5	3.3
<i>D2.6 Adapter les bases légales pour favoriser la construction en bois suisse</i>	-	4.8	4.4	4.7	3.4
D2.7 Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois	150	3.5	3.8	4.0	3.3
<i>D2.8 Réaliser les nouvelles infrastructures cantonales en bois</i>	-	4.8	3.8	4.0	3.2
<i>D2.9 Veiller à ce que les communes réalisent leurs projets en bois</i>	-	3.4	3.2	4.0	3.1

Cet objectif présente des mesures bien acceptées par les partis politiques et les partenaires de l'Etat. Communes et citoyens les notent moins bien, mais ils sont moins concernés par ces mesures très techniques.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif D2	Propositions et raisons :
D2.1 Identifier les potentiels de l'économie circulaire dans la construction	Cette mesure a été réalisée en 2022. Il est proposé de la retirer du Plan climat.
D2.2 Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction	Cette mesure est relativement bien notée, et devrait gagner en adhésion au fil du temps et des projets dont certains commencent déjà à se dessiner. Il est proposé de la maintenir comme prioritaire, tout en réduisant éventuellement quelque peu le budget prévu.
D2.3 Utiliser des matériaux durables dans la construction	Cette mesure est très bien notée et peut donc clairement rester prioritaire.

Mesures de l'objectif D2	Propositions et raisons :
D2.4 Fixer une taxe pour les produits non durables dans la construction	Cette mesure est contestée par de nombreux acteurs. Sa faisabilité n'est par ailleurs pas démontrée juridiquement. Il est proposé de la supprimer.
D2.5 Identifier les mesures nécessaires au développement des filières de construction en bois suisse	Cette mesure est très bien notée, mais également déjà bien avancée dans le cadre de la réalisation du Postulat n°436 « Encourager le bois dans la construction ». La question des subventions reste à ce jour la plus ouverte, mais peut être intégrée dans la mesure D2.7. Il est donc proposé de supprimer cette mesure car réalisée.
D2.6 Adapter les bases légales pour favoriser la construction en bois suisse	Cette mesure est particulièrement bien notée. Les bases de sa réalisation sont comme pour la mesure D2.5 déjà bien avancées grâce au postulat précité, mais il reste à affiner, proposer et mettre en œuvre les différentes propositions de bases légales et directives. Il est proposé au vu de la consultation mais aussi des conclusions du postulat de passer cette mesure comme prioritaire.
D2.7 Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois	Comme la mesure D2.2, cette mesure déjà relativement bien notée devrait encore gagner en adhésion avec le développement de projets concrets. Il est proposé de la maintenir comme prioritaire.
D2.8 Réaliser les nouvelles infrastructures cantonales en bois	Cette mesure est très bien notée et ne représente pas de coûts supplémentaires directs pour le canton. Il est proposé de la passer en prioritaire.
D2.9 Veiller à ce que les communes réalisent leurs projets en bois	Cette mesure est moins bien notée que la D2.8, et devrait donc rester non prioritaire. Cela permettra de bénéficier des premières expériences du canton pour dans l'approche auprès des communes.

D3. L'économie circulaire citoyenne est développée et structurée

Afin de réaliser cet objectif, 7 mesures ont été proposées, toutes à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif D3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
D3.1 Organiser et coordonner le développement de l'économie circulaire citoyenne	700	3.0	3.7	4.3	3.3
D3.2 Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne	300	3.0	3.6	4.3	3.3
D3.3 Développer l'économie circulaire dans le domaine de l'ameublement	300	3.1	3.6	4.2	3.4
D3.4 Développer l'économie circulaire dans le domaine du textile	300	3.0	3.4	4.2	3.5
D3.5 Développer l'économie circulaire dans les domaines de l'électronique et électroménager	300	3.4	3.7	4.2	3.7
D3.6 Développer l'offre dans le domaine de la réparation en général	300	4.0	3.9	4.3	3.8
D3.7 Soutenir la création de bibliothèques d'objets et de banques de pièces détachées	350	3.3	3.9	4.5	3.5

Cet objectif présente des mesures bien acceptées par les institutions partenaires de l'Etat, les communes et les citoyens, mais moins par certains partis politiques.

Etant donné que les différentes mesures forment un tout et ont fait l'objet de discussions avec les institutions partenaires concernées depuis plusieurs années, la proposition est la suivante :

- Maintien de toutes les mesures pour conserver la cohérence de l'ensemble ;
- Réduction du montant global de 30% pour tenir compte des remarques reçues et des demandes provenant de certains partis politiques (budget pour l'économie circulaire trop important par rapport à des domaines comme l'Energie et la Mobilité) ;
- Maintien d'une substance financière plus élevée pour les mesures les mieux notées ;
- Le budget pour quatre premières années de mise en œuvre du Plan climat passerait ainsi de 2.55 à 1.75 millions, sans influence sur le budget de l'Etat étant donné le financement par le Fonds cantonal de gestion des déchets.

Mesures de l'objectif D3	Propositions et raisons :
D3.1 Organiser et coordonner le développement de l'économie circulaire citoyenne	Mesure maintenue comme prioritaire mais avec un budget réduit de l'ordre de 30-35%.
D3.2 Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne	Idem.
D3.3 Développer l'économie circulaire dans le domaine de l'ameublement	Idem.

Mesures de l'objectif D3	Propositions et raisons :
D3.4 Développer l'économie circulaire dans le domaine du textile	Idem.
D3.5 Développer l'économie circulaire dans les domaines de l'électronique et électroménager	Mesure maintenue comme prioritaire mais avec un budget réduit de 10-20%.
D3.6 Développer l'offre dans le domaine de la réparation en général	Idem.
D3.7 Soutenir la création de bibliothèques d'objets et de banques de pièces détachées	Mesure maintenue comme prioritaire mais avec un budget réduit de 30-35%.

D4. Le gaspillage alimentaire est réduit de moitié d'ici à 2030

Afin de réaliser cet objectif, 4 mesures ont été proposées, toutes à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif D4 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
D4.1 Informer le tout-public	150	3.6	4.1	4.8	3.5
D4.2 Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les écoles	150	3.6	4.6	5.0	3.8
D4.3 Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces	60	3.7	3.9	4.5	4.0
D4.4 Sensibiliser les producteurs et transformateurs, subventionner des projets de valorisation de produits et sous-produits	140	4.2	3.9	4.3	3.6

Vu que ces mesures forment un tout, qu'elles ont fait l'objet de discussions avec les institutions partenaires concernées et qu'elles sont bien notées – la proposition est de regrouper ces mesures en une seule et de la maintenir comme mesure prioritaire du Plan climat. Ce regroupement se concrétise déjà sous la forme d'un Plan d'action cantonal contre le gaspillage alimentaire en cours d'élaboration.

Mesures de l'objectif D4	Propositions et raisons :
D4.1 Informer le tout-public D4.2 Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les écoles D4.3 Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces D4.4 Sensibiliser les producteurs et transformateurs, subventionner des projets de valorisation de produits et sous-produits	Il est proposé que les mesures soient regroupées sous la forme d'un plan d'action contre le gaspillage alimentaire, à mettre en œuvre prioritairement et avec un budget correspondant à celui prévu pour les mesures concaténées.

E. Cadre de vie

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif E1 - Les forêts sont adaptées au dérèglement climatique	Oui	100%	100%	88%	90%
Objectif E2 - Les capacités de stockage de carbone des écosystèmes naturels sont améliorées	Oui	100%	92%	100%	94%
Objectif E3 - Les zones urbanisées sont adaptées au dérèglement climatique	Oui	100%	96%	100%	90%
Êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine d'action Cadre de vie ?	Oui	96%	100%	100%	90%

Les notes dans ce domaine d'action sont excellentes. Les objectifs et mesures concernent l'adaptation aux dérèglements climatiques ; cette adaptation fait partie des tâches de l'Etat qui semblent très bien acceptées. Les expériences dans ce domaine sont déjà présentes et bien connues des politiques, des communes, des citoyens et des différents partenaires de l'Etat.

Un renforcement de ces politiques et de mesures permettant d'atténuer les effets du dérèglement climatique est donc attendu.

Les remarques générales sur le thème du cadre de vie sont synthétisées comme suit :

Gestion forestière : Une confiance dans le fait que les forestiers ont déjà et vont continuer d'adapter leurs pratiques au dérèglement climatique ressort de la consultation. Les acteurs du domaine souhaitent surtout des moyens suffisants pour réaliser les mesures de diversification des forêts.

Climat et biodiversité : De rares prises de positions mentionnent le lien entre crise climatique et crise de la biodiversité, ce lien étant visiblement encore peu connu, sauf en ce qui concerne la préservation des tourbières.

Climat et zones bâties : un nombre important de prises de positions relèvent que dans ce domaine les problèmes sont connus et qu'il « suffit d'agir ». Des actions de désimperméabilisation, de végétalisation des cours d'écoles, etc. sont souvent proposées. Une adaptation des normes dans le domaine de l'aménagement du territoire semble attendue ou à renforcer en fonction des défis à venir. Les attentes des communes concernent surtout une meilleure coordination.

E1. Les forêts sont adaptées au dérèglement climatique

Afin de réaliser cet objectif, 9 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif E1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
E1.1 Augmenter les moyens dévolus aux mesures de diversification des forêts	200	3.7	3.8	4.3	3.5
<i>E1.2 Favoriser la biodiversité sur les surfaces dévastées</i>	40	4.1	3.6	4.3	4.0
<i>E1.3 Evaluer et proposer de nouvelles pratiques sylvicoles</i>	-	4.1	3.6	4.2	3.8
E1.4 Encourager les adaptations des régimes sylvicoles dans les communes	700	3.3	3.9	4.1	3.6
<i>E1.5 Réviser la loi sur les forêts</i>	-	4.3	3.2	3.4	3.2
<i>E1.6 Former en continu les personnes travaillant en forêt sur les défis climatiques</i>	40	3.4	4.1	4.2	3.4
<i>E1.7 Se préparer à l'augmentation des risques d'incendies forestiers</i>	40	4.7	3.9	4.2	3.5
<i>E1.8 Interdire la vente de plantes potentiellement dangereuses pour l'équilibre forestier</i>	-	4.8	4.3	4.2	4.1
<i>E1.9 Favoriser la détection précoce de néobiontes problématiques</i>	-	4.8	3.7	4.2	3.6

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif E1	Commentaires et propositions
E1.1 Augmenter les moyens dévolus aux mesures de diversification des forêts	Cette mesure est considérée comme une mesure-phare du Plan climat par les professionnels de la forêt. La proposition est donc de la maintenir comme prioritaire.
E1.2 Favoriser la biodiversité sur les surfaces dévastées	Cette mesure récolte de bonnes évaluations, mais son lien avec la politique climatique est jugé trop indirect. La proposition est donc de retirer cette mesure du Plan climat.
E1.3 Evaluer et proposer de nouvelles pratiques sylvicoles	Cette mesure est bien acceptée et sans coûts supplémentaires. La proposition est de l'intégrer dans la mesure E1.4.

Mesures de l'objectif E1	Commentaires et propositions
E1.4 Encourager les adaptations des régimes sylvicoles dans les communes	<p>Cette mesure est importante selon les professionnels de la branche. Le rôle du canton est surtout d'encadrer le travail des communes dans ce domaine. Ainsi, malgré son importance, la mise en œuvre est surtout de la responsabilité des communes. Un soutien cantonal est toutefois primordial.</p> <p>Pour ces raisons, la proposition est de maintenir la mesure comme prioritaire mais diminuer les montants évalués dans un premier temps à 200'000 francs par an à 50'000 francs par an. La mesure comprend aussi le travail d'encadrement du canton sur les nouvelles pratiques et la formation continue des personnes travaillant en forêt sur les défis du changement climatique (anciennement mesures E1.3 et E1.6) ; la proposition serait ainsi de mettre 10'000 francs par an au budget pour ce travail. Au final, les coûts de cette mesure sont estimés à 60'000 francs par an.</p>
E1.5 Réviser la loi sur les forêts	<p>La mesure est bien acceptée par les partis politiques, moins par les autres participants à la consultation. La révision de la loi découlera des analyses et du plan d'action que le Canton est en train d'élaborer suite aux sécheresses.</p> <p>La proposition est dans ce cadre d'intégrer la mesure E1.5 dans la mesure E1.4.</p>
E1.6 Former en continu les personnes travaillant en forêt sur les défis climatiques	<p>Cette mesure est importante pour les partenaires de l'Etat concernés. La proposition serait de la prioriser dans le Plan climat mais en l'intégrant dans la mesure E1.4. Le financement de 10'000 francs par an passerait ainsi dans la mesure E1.4.</p>
E1.7 Se préparer à l'augmentation des risques d'incendies forestiers	<p>Cette mesure est jugée très importante par les partis politiques. La Confédération est aussi en train de relever le niveau d'importance de ce type de risque.</p> <p>La proposition est de prioriser cette mesure, de rédiger une stratégie spécifique puis de la réaliser sous forme d'un projet-pilote dans un secteur d'ici à 2027, avec un montant à charge du canton de 120'000 francs.</p>
E1.8 Interdire la vente de plantes potentiellement dangereuses pour l'équilibre forestier	<p>Cette mesure est bien notée et mérite d'être priorisée, en l'intégrant dans la mesure E1.9.</p>
E1.9 Favoriser la détection précoce de néobiontes problématiques	<p>Cette mesure a été jugée très favorablement. Actuellement, on ne sait pas à quel point certaines espèces vont étendre leurs populations et impacter les écosystèmes naturels ou, indirectement, les services écosystémiques (dans le cas du frelon asiatique qui détruit les colonies d'abeilles par exemple). Les coûts de ces prochaines années ont été réévalués et pourraient augmenter fortement.</p> <p>La proposition est d'inscrire cette mesure comme prioritaire et de la renommer : « Interdire, détecter et lutter contre les néobiontes impactant les écosystèmes naturels ». Un montant de 60'000 francs par an est mentionné à titre indicatif.</p>

E2. Les capacités de stockage de carbone des écosystèmes naturels sont améliorées

Afin de réaliser cet objectif, 7 mesures ont été proposées, dont 1 seule à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif E2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
E2.1 Accélérer la régénération des zones centrales des tourbières	700	5.0	3.3	4.0	3.8
<i>E2.2 Créer deux nouvelles surprofondeurs chaque année dans les lits des rivières</i>	80	3.9	2.9	3.4	2.9
<i>E2.3 Ombrager les cours d'eau actuellement peu boisés</i>	160	3.7	3.6	3.8	3.6
<i>E2.4 Renaturer les lits de petites rivières</i>	-	4.5	3.3	4.0	3.5
<i>E2.5 Préserver et augmenter le nombre d'arbres en zone ouverte</i>	-	4.2	3.7	4.3	3.6
<i>E2.6 Certifier le Canton selon l'outil Dark Sky Park</i>	60	3.3	2.4	3.3	2.3
<i>E2.7 Maximiser les services climatiques des terrains cantonaux</i>	80	3.1	3.2	3.6	3.2

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif E2	Commentaires et propositions
E2.1 Accélérer la régénération des tourbières	Cette mesure est considérée comme une mesure-phare du Plan climat et est une des mesures les mieux notées. La proposition serait donc de la maintenir comme prioritaire avec une légère augmentation de son financement supplémentaire par le plan climat de 800'000 francs au lieu de 700'000 sur la période de 2024 à 2027.
E2.2 Créer deux nouvelles surprofondeurs chaque année dans les lits des rivières	Cette mesure récolte des évaluations assez moyennes, sans doute parce que le lien avec la politique climatique est assez faible. Elle peut toutefois subsister dans la Plan climat, sous forme non prioritaire et dans l'idée de réévaluer son intérêt au fil du temps (également via le Plan sectoriel des eaux 2030).
E2.3 Ombrager les cours d'eau actuellement peu boisés	Idem E2.2.

Mesures de l'objectif E2	Commentaires et propositions
E2.4 Renaturer les lits de petites rivières	Cette mesure est assez bien notée. La proposition est qu'elle soit priorisée dans le Plan climat pour assurer son suivi, mais sans coûts supplémentaires.
E2.5 Préserver et augmenter le nombre d'arbres en zone ouverte	Cette mesure est assez bien notée. La proposition est qu'elle soit intégrée dans la mesure C3.3 Agroforesterie, laquelle devrait être requalifiée en mesure prioritaire.
E2.6 Certifier le Canton selon l'outil Dark Sky Park	Cette mesure est moins bien notée que d'autres. La proposition est de la retirer du Plan climat. La stratégie permettant de diminuer les éclairages nocturnes existe et continuera à être mise en œuvre.
E2.7 Maximiser les services climatiques des terrains cantonaux	Cette mesure est sensiblement moins bien notée que d'autres poursuivant l'objectif E2. La proposition est de la retirer du Plan climat. L'entretien des terrains cantonaux proche de la nature reste une mesure en cours au sein de la RCJU.

E3. Les zones urbanisées sont adaptées au dérèglement climatique

Afin de réaliser cet objectif, 5 mesures ont été proposées, dont 1 seule à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif E3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
E3.1 Assurer la prise en compte des aspects climatiques dans les démarches d'aménagement du territoire des communes	60	4.5	3.7	4.1	4.1
<i>E3.2 Exiger la réalisation d'un plan communal énergie et climat</i>	50	3.1	2.8	3.1	3.2
<i>E3.3 Réaliser des études de base afin d'orienter les décisions liées au plan directeur cantonal</i>	120	3.4	2.8	2.6	2.7
<i>E3.4 Accélérer la végétalisation des rues, toits et façades</i>	80	4.7	3.5	4.1	3.9
<i>E3.5 Désimperméabiliser un terrain de l'Etat</i>	60	4.2	2.9	4.1	3.7

Cet objectif présente des mesures très diversement appréciées par les personnes et instances ayant répondu à la consultation.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif B2	Propositions et raisons :
E3.1 Assurer la prise en compte des aspects climatiques dans les démarches d'aménagement du territoire des communes	La mesure pourrait comprendre plusieurs réalisations, notamment la réalisation de cartes d'analyse climatique ou la création d'un guide « climat » tel que prévu dans la Fiche Climat du Plan directeur cantonal. Les éventuelles conséquences sur les communes seront évaluées et coordonnées avec elles.
E3.2 Exiger la réalisation d'un plan communal énergie et climat	Cette mesure est relativement mal notée. Elle pourrait toutefois s'avérer nécessaire selon l'évolution de la législation. En effet, le projet de Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 propose des financements qui pourraient bénéficier aux communes jurassiennes, sous une forme qui restera à définir. Les éventuelles conséquences sur les communes seront évaluées et coordonnées avec elles. Pour l'instant, la mesure n'est pas considérée comme prioritaire.
E3.3 Réaliser des études de base afin d'orienter les décisions liées au plan directeur cantonal	Cette mesure ne récolte pas de fortes approbations. La proposition est de la maintenir comme non prioritaire.
E3.4 Accélérer la végétalisation des rues, toits et façades	Cette mesure est bien notée par l'ensemble des acteurs ayant répondu à la consultation. Elle est priorisée mais sa mise en œuvre n'est pas prévue dans l'immédiat ; il s'agit d'abord d'examiner comment sa mise en œuvre peut être assurée.
E3.5 Désimperméabiliser un terrain de l'Etat	Cette mesure n'est pas fortement soutenue et fait partie de ce que certaines prises de position ont appelé les mesures-bagatelles. Elle n'est pas prioritaire dans le Plan climat mais maintenue dans les mesures à réaliser à plus long terme. Elle pourrait par ailleurs être intégrée dans la stratégie d'entretien des terrains de l'Etat, pour renforcer les mesures déjà existantes d'extensification de l'entretien.

F. Accompagnement au changement

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif F1 - Les milieux scolaires, sportifs et culturels agissent pour le climat	Oui	100%	100%	100%	94%
Objectif F2 - Les effets du dérèglement climatique sur la santé sont connus et contenus	Oui	100%	100%	91%	94%
Objectif F3 - La finance tend vers une compatibilité avec les objectifs climatiques	Oui	68%	86%	100%	77%
Objectif F4 - La population, la société civile et les institutions s'engagent pour la protection du climat	Oui	64%	100%	100%	91%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine Accompagnement au changement ?	Oui	64%	81%	100%	86%

Les objectifs F1 et F2 sont très bien notés par l'ensemble des acteurs, de même que les objectifs F3 et F4 à l'exception des partis politiques, dont certains sont traditionnellement frileux à l'idée d'aborder les questions de finance et de société civile au travers d'actions de l'Etat.

Les remarques générales sur le thème du cadre de vie sont synthétisées comme suit :

Budget du domaine d'action F : plusieurs prises de position indiquent que les montants dédiés aux mesures du domaine F sont trop élevés.

Priorités entre les différents domaines d'actions : l'accompagnement au changement est jugé moins prioritaire par une partie de l'échiquier politique que les domaines présentant des effets facilement quantifiables sur la réduction des gaz à effet de serre. Ces prises de position accentuent paradoxalement l'importance d'accompagner les changements de société nécessaires à la transition écologique.

F1. Les milieux scolaires, sportifs et culturels agissent pour le climat

Afin de réaliser cet objectif, 6 mesures ont été proposées, dont 4 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif F1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
F1.1 Soutenir les mesures climatiques présentes dans le Réseaux écoles21	160	4.1	4.3	3.4	3.4
<i>F1.2 Valoriser la mobilisation et l'innovation en faveur de la protection du climat dans le post-obligatoire</i>	400	3.7	4.0	3.6	3.6
F1.3 Renforcer l'attrait des métiers du bâtiment	240	4.7	4.3	3.3	3.4
<i>F1.4 Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les sociétés</i>	40	4.0	3.9	3.4	3.3
F1.5 Renforcer la durabilité des manifestations sportives et culturelles	-	4.3	4.3	3.8	3.9
F1.6 Fixer un seuil d'émission carbone aux grandes manifestations	-	3.2	3.1	2.8	3.4

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif F1	Propositions et raisons :
F1.1 Soutenir les mesures climatiques présentes dans le Réseaux écoles21	Cette mesure est bien notée et ne suscite pas de remarques. La proposition est toutefois de commencer sa mise en œuvre en 2025 pour des questions d'organisation.

Mesures de l'objectif F1	Propositions et raisons :
F1.2 Valoriser la mobilisation et l'innovation en faveur de la protection du climat dans le post-obligatoire	Cette mesure est bien notée et son importance pour une société active dans la protection du climat est évidente. Pour des raisons financières, il est toutefois proposé de la maintenir comme non prioritaire.
F1.3 Renforcer l'attrait des métiers du bâtiment	Cette mesure est la mieux notée par les partis politiques et les communes. Plusieurs demandes vont dans le sens d'élargir cette mesure aux métiers de l'électricité, par exemple. La proposition est donc de la renommer « Renforcer l'attrait des métiers de la transition énergétique ». La proposition est de maintenir cette mesure comme prioritaire.
F1.4 Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les sociétés	Cette mesure est assez bien notée et différents acteurs notamment sportifs ont fait valoir l'intérêt de disposer d'un guide des bonnes pratiques. Il est proposé d'intégrer cette mesure dans la mesure F1.5., ce qui permettra de prioriser les actions dans le domaine en fonction des volontés des acteurs et des opportunités.
F1.5 Renforcer la durabilité des manifestations sportives et culturelles	Cette mesure est bien notée. Un élargissement à la notion de loisirs a été demandé dans différentes prises de position, ce qui est effectivement fondamental mais difficile à mettre en œuvre à court terme. La mesure est un bon premier pas dans le domaine, en vue de la renforcer et de la rendre plus flexible, il est proposé d'y intégrer les mesures F1.4 et F1.6.
F1.6 Fixer un seuil d'émission carbone aux grandes manifestations	Cette mesure est assez mal notée, du fait des difficultés à établir un bilan carbone complet de chaque manifestation et par peur des conséquences du seuil d'émissions à respecter. La mesure est intégrée à la mesure F1.5, dans l'idée de fixer à termes des objectifs plutôt que des seuils, en collaboration avec les acteurs concernés.

F2. Les effets du dérèglement climatique sur la santé sont connus et contenus

Afin de réaliser cet objectif, 4 mesures ont été proposées, dont 1 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif F2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
F2.1 Renforcer le plan canicule	100	4.6	3.4	2.9	2.9
<i>F2.2 Intégrer les risques climatiques dans le parcours santé des élèves</i>	600	2.9	3.5	3.3	3.2
<i>F2.3 Compléter le catalogue de mesures dans le projet « Communes en santé »</i>	20	2.9	3.0	3.4	2.8
<i>F2.4 Renforcer la surveillance du moustique tigre</i>	-	3.8	3.4	2.7	2.9

La mesure concernant le renforcement du Plan canicule est bien considérée par les partis politiques. Celle concernant le moustique tigre l'est moins, tandis que les deux autres mesures sont plutôt mal notées par l'ensemble des acteurs.

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif F2	Propositions et raisons :
F2.1 Renforcer le plan canicule	Cette mesure est en cours et doit être renforcée. Un examen des mesures figurant dans la « boîte à outil » de la Confédération doit être réalisé. Les coûts supplémentaires de mise en œuvre sont estimés à environ 25'000 francs par an.
F2.2 Intégrer les risques climatiques dans le parcours santé des élèves	Vu le peu de soutien, il est proposé de maintenir cette mesure comme non prioritaire.
F2.3 Compléter le catalogue de mesures dans le projet « Communes en santé »	Idem F2.2.
F2.4 Lutter contre le moustique tigre	La mesure est moyennement soutenue, et plusieurs remarques questionnent le fait que seul le moustique tigre soit considéré, alors que d'autres espèces invasives présentent déjà une certaine menace. Il est toutefois proposé de maintenir la mesure telle quelle et même de la reprioriser, en raison de nouvelles appréciations du risque plus marquées et de l'arrivée du moustique tigre dans le canton de Vaud. Aucun montant n'est prévu au budget de 2024.

F3. La finance tend vers une compatibilité avec les objectifs climatiques

Afin de réaliser cet objectif, 4 mesures ont été proposées, aucune n'ayant été priorisée pour la période 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif F3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
<i>F3.1 Mieux connaître les investissements financiers durables de la CPJU</i>	-	3.7	3.8	3.7	3.7
<i>F3.2 Suivre sur le long terme les mesures d'assainissement du parc immobilier de la CPJU</i>	-	4.0	4.2	3.7	3.6
<i>F3.3 Demander à la BNS de réguler les investissements nuisant au climat</i>	-	3.3	3.5	3.6	3.9
<i>F3.4 Améliorer les connaissances et échanges d'expériences sur la finance verte</i>	-	3.0	3.8	3.3	3.3

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif D1	Commentaires et propositions
F3.1 Appliquer les recommandations relatives aux institutions financières de la charte Climat de la CGNO	<p>Aucune mesure n'a été définie comme prioritaire dans le cadre de la consultation. Les prises de position relèvent que le canton n'a qu'une marge de manœuvre très restreinte dans ce domaine. Certaines rappellent en revanche que la finance a un impact très important en termes d'émissions de gaz effet de serre indirectes.</p> <p>Depuis la mise en consultation du Plan climat, les travaux de mise en œuvre de la Charte du climat de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest se sont poursuivis, et notamment dans le domaine des placements financiers respectueux du climat et durables. Des possibilités d'actions et influences des Gouvernements cantonaux sont ainsi listées et permettent d'agir dans un cadre connu et, autant que possible, en coordination avec l'action d'autres gouvernements cantonaux afin d'éviter des disparités.</p> <p>Une liste de principes, possibilités d'influences et de mesures ont été définies en coordination avec les instituts bancaires, caisses de pensions et assurances de certains cantons concernés. Ce document est clairement plus abouti que les mesures mises en consultation, et elles sont au moins en partie applicables dans le Jura dès à présent.</p> <p>Ainsi, il est proposé de remplacer l'ensemble des mesures mises en consultation par une seule mesure intitulée : « F3.1 Appliquer les recommandations relatives aux institutions financières de la charte Climat de la CGNO » (Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest).</p>

F4. La population, la société civile et les institutions s'engagent pour la protection du climat

Afin de réaliser cet objectif, 16 mesures ont été proposées, dont 6 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif F4 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
<i>F4.1 Réaliser et mettre en œuvre un concept de communication lié au Plan climat</i>	100	3.6	3.7	3.4	3.2
<i>F4.2 Informer sur les besoins en énergie renouvelable en hiver</i>	40	2.7	4.2	3.4	3.1
<i>F4.3 Freiner l'éco-blanchiment</i>	80	2.7	3.4	3.6	3.5
<i>F4.4 Organiser un événement par année sur un aspect du consumérisme</i>	40	3.0	3.4	2.8	3.0
F4.5 Sensibiliser les consommateurs à l'alimentation durable	400	3.4	3.8	3.8	3.6
F4.6 Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable	400	3.2	4.5	3.8	3.7
<i>F4.7 Planter 10'000 arbustes à petits fruits en libre cueillette au cœur des localités</i>	50	2.8	3.3	3.1	3.1
F4.8 Soutenir le projet Fourchette verte intergénérationnelle	120	3.9	3.5	3.3	3.0
F4.9 Privilégier la consommation d'eau du robinet	100	4.7	4.5	3.4	3.9
F4.10 Lutter contre le suremballage	40	3.7	4.6	3.4	4.1
F4.11 Inciter à l'utilisation de contenants réutilisables	200	3.5	4.2	3.6	3.8
<i>F4.12 Mettre en place des budgets participatifs</i>	-	2.7	3.2	3.3	3.0
<i>F4.13 Promouvoir l'investissement citoyen dans la transition énergétique</i>	-	3.6	4.0	3.2	3.2
<i>F4.14 Créer un lieu de démonstration de la transition énergétique et climatique</i>	-	2.8	3.1	3.3	2.8
<i>F4.15 Sensibiliser les employé-e-s de la fonction publique</i>	80	4.3	3.4	3.5	3.3
<i>F4.16 Identifier et mettre en place des formations pour bonnes pratiques</i>	-	4.2	3.6	3.2	3.1

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif F4	Propositions et raisons :
F4.1 Réaliser et mettre en œuvre un concept de communication lié au Plan climat	Cette mesure est déjà en cours car adoptée par le Gouvernement en parallèle à la mise en place du plan climat en 2022. Un montant de 25'000 CHF/an est dévolu au SIC pour la communication autour du plan climat et de ses mesures. Le montant prévoit la participation jurassienne à la plateforme romande www.monplanclimat.ch .
F4.2 Informer sur les besoins en énergie renouvelable en hiver	Au vu des notes reçues, il est proposé de maintenir la mesure comme non prioritaire.

Mesures de l'objectif F4	Propositions et raisons :
F4.3 Freiner l'éco-blanchiment	Idem F4.2.
F4.4 Organiser un événement par année sur un aspect du consumérisme	Idem F4.2 et F4.3.
F4.5 Sensibiliser les consommateurs à l'alimentation durable	Cette mesure est moyennement notée et ses effets seront difficiles à mesurer. Pourtant, elle touche à un poste important de nos émissions de gaz à effet de serre, et présente des co-bénéfices importants en matière de santé et d'économie. La proposition est de la maintenir comme prioritaire, mais avec un budget réduit.
F4.6 Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable	Idem F4.5.
F4.7 Planter 10'000 arbustes à petits fruits en libre cueillette au cœur des localités	Au vu des notes reçues, il est proposé de maintenir la mesure comme non prioritaire.
F4.8 Soutenir le projet Fourchette verte inter-générationnelle	Cette mesure est moyennement notée globalement, mais plutôt bien par les partis politiques. Elle présente l'avantage d'une mise en œuvre efficace au travers de la structure Fourchette verte déjà existante. La proposition est de maintenir la mesure comme prioritaire, mais de débiter sa mise en œuvre en 2025 plutôt que 2024.
F4.9 Privilégier la consommation d'eau du robinet	Mesure maintenue comme prioritaire. Cette mesure est relativement bien notée et jugée importante par le service responsable.
F4.10 Lutter contre le suremballage	Mesure maintenue comme prioritaire. Cette mesure est relativement bien notée et jugée importante par le service responsable.
F4.11 Inciter à l'utilisation de contenants réutilisables	Mesure maintenue comme prioritaire. Cette mesure est relativement bien notée et jugée importante par le service responsable.
F4.12 Mettre en place des budgets participatifs	Au vu des notes reçues, il est proposé de maintenir la mesure comme non prioritaire.
F4.13 Promouvoir l'investissement citoyen dans la transition énergétique	Il est proposé de supprimer cette mesure mais d'intégrer la thématique dans la mesure « A3.3. Installer d'ici 2030 des panneaux solaires photovoltaïques sur tous les bâtiments cantonaux ».
F4.14 Créer un lieu de démonstration de la transition énergétique et climatique	Au vu des notes reçues, il est proposé de maintenir la mesure comme non prioritaire.

F4.15 Sensibiliser les employé-e-s de la fonction publique	Au vu des notes reçues, il est proposé de maintenir la mesure comme non prioritaire. Toutefois, cette mesure étant bien notée par les partis politiques, elle sera en partie intégrée au bilan carbone de l'Etat, dont les objectifs ont été élargis (ajout d'un volet de sensibilisation des personnes-clé de l'administration cantonale en les intégrant aux calculs et à la définition des objectifs).
F4.16 Identifier et mettre en place des formations pour bonnes pratiques	Idem F4.15.

G. Gouvernance

Selon vous, cet objectif est-il réaliste et ses mesures pertinentes ?		Partis	Communes	Partenaires	Privés
Objectif G1 - Les ressources permettent la mise en œuvre des mesures du Plan climat	Oui	85%	87%	50%	81%
Objectif G2 - La durabilité se renforce dans les processus décisionnels de l'Etat	Oui	85%	87%	50%	81%
Objectif G3 - De nouveaux outils permettent de piloter la politique climatique cantonale	Oui	100%	93%	92%	81%
Globalement, êtes-vous d'accord avec les priorités définies dans le domaine Gouvernance ?	Oui	68%	87%	77%	85%

Peu de remarques générales ont été transmises sur le thème de la gouvernance :

Conseil scientifique : des objectifs et un suivi définis scientifiquement, en vue notamment de comparaisons inter-cantoniales, sont demandés. Les cantons sont en train de s'organiser pour établir des normes dans le domaine de la politique cantonale (adaptation, réduction et émissions grises). Un conseil scientifique partagé entre tous les cantons romands est par exemple en train de se constituer. La proposition est que le canton du Jura participe à ce type d'échanges.

G1. Les ressources permettent la mise en œuvre des mesures du Plan climat

Afin de réaliser cet objectif, 3 mesures ont été proposées, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif G1 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
G1.1 Renforcer le pilotage de la politique climatique	220	3.5	3.1	3.6	3.9
<i>G1.2 Trouver de nouveaux modèles de financement des mesures</i>	-	4.1	3.3	3.6	3.9
G1.3 Créer un outil permettant la contribution carbone	60	4.0	3.5	4.0	4.0

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif G1	Commentaires et propositions
G1.1 Renforcer le pilotage de la politique climatique	<p>Une partie des personnes consultées sont d'avis qu'il faut renforcer les EPT pour réaliser les projets de politique climatique. Communes et partis politiques sont plus réservés. Le Centre est d'avis que les mesures du plan climat doivent être réalisées par les services concernés, et ne pas nécessiter plus de coordination.</p> <p>La consultation et les démarches internes à l'administration montrent toutefois qu'une part non négligeable de la mise en œuvre des mesures ne pourra se réaliser par les services et devra être pilotée par ENV ou un autre service désigné.</p> <p>Sur la période 24-27, la proposition est de réduire de 1.4 à 0.5 EPT la demande en personnel.</p>
G1.2 Trouver de nouveaux modèles de financement des mesures	Cette mesure est maintenue comme non prioritaire, mais bien sûr toute opportunité sera examinée.
G1.3 Créer un outil permettant la contribution carbone	<p>Les notes parlent en faveur du maintien de cette mesure dans les priorités du Plan climat. Toutefois, elle ne sera réalisée qu'en fonction d'opportunités, notamment le développement d'outils de contribution carbone par d'autres cantons.</p> <p>Selon les informations actuellement à disposition, des coûts moins importants que prévus lors de la consultation sont attendus.</p> <p>Proposition : la mesure peut être maintenue comme prioritaire, avec une réduction des coûts de 60 à 40 KCHF/an vu l'aspect intercantonal de son développement.</p>

G2. La durabilité se renforce dans les processus décisionnels de l'Etat

Afin de réaliser cet objectif, 3 mesures ont été proposées dans le cadre de la consultation, dont 2 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif G2 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
G2.1 Examiner le budget de l'Etat sous l'angle des impacts sur le climat	80	3.5	3.1	3.6	3.9
G2.2 Evaluer les dossiers importants sous l'angle des objectifs climatiques	60	4.1	3.3	3.6	3.9
<i>G2.3 Ancrer la politique climatique cantonale au niveau intercantonal</i>	-	4.0	3.5	4.0	4.0

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif G2	Commentaires et propositions
G2.1 Examiner le budget de l'Etat sous l'angle des impacts sur le climat	Cette mesure n'est pas très bien notée, il est donc proposé de ne pas la maintenir en priorité, mais d'attendre les expériences d'autres cantons pour la réévaluer à l'horizon 2026-2027.
G2.2 Evaluer les dossiers importants sous l'angle des objectifs climatiques	Cette mesure est bien notée, il est donc proposé de la passer en mesure prioritaire à la place de la mesure G2.1.
G2.3 Ancrer la politique climatique cantonale au niveau intercantonal Proposition de nouvelle dénomination : Renforcer la coordination entre les cantons pour mettre en œuvre la politique climatique	Le canton du Jura participe à la coordination de politiques climatiques dans le cadre de la Conférence des Gouvernements du Nord-Ouest de la Suisse. Il participe aussi au Cercle climat, qui réunit les spécialistes des cantons. Des rencontres informelles ont aussi lieu entre cantons romands. Vu le peu de ressources et la complexité d'assurer un suivi de la politique climatique, des collaborations intercantionales sont essentielles pour le canton du Jura, de nombreuses mesures dans cette planification en témoignent. La mesure consiste à les renforcer, notamment en participant à la mise en place d'un conseil scientifique avec les autres cantons romands. La proposition est de considérer cette mesure comme prioritaire et d'assurer un montant pour la participation du Jura à la gouvernance scientifique qui se met en place au niveau romand.

G3. De nouveaux outils permettent de piloter la politique climatique cantonale

Afin de réaliser cet objectif, 3 mesures ont été proposées, dont 1 à mettre en œuvre en priorité en 2023-2026.

Pour évaluer l'acceptation des différentes mesures proposées, la question suivante était posée : « Parmi les mesures ci-dessous, quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes (note [1] = mesure peu importante/inutile ; note [5] = mesure très importante, essentielle) pour atteindre cet objectif ? ».

Mesures de l'objectif G3 (en gras, mesures prioritaires 23-26)	Coûts 23-26 [KCHF]	Partis	Communes	Partenaires	Citoyens
<i>G3.1 Réaliser un bilan carbone de l'Administration cantonale</i>	120	3.7	3.2	2.9	3.3
G3.2 Bénéficiaire de données énergétiques précises pour les bâtiments	74	4.3	3.9	3.4	3.4
<i>G3.3 Mettre à jour un tableau de suivi des mesures</i>	-	3.5	3.8	3.5	3.3

En fonction des notes, des remarques reçues lors de la consultation et d'une mise à jour selon l'état actuel de la situation, les modifications suivantes sont proposées :

Mesures de l'objectif G2	Commentaires et propositions
G3.1 Réaliser un bilan carbone de l'Administration cantonale	<p>Cette mesure figure dans le Plan climat à des fins de suivis. Elle est en cours de réalisation sur les années 2022 et 2023.</p> <p>Au niveau financier, la mesure coûtera moins que prévu, mais un montant est toutefois nécessaire pour assurer son suivi et la mise à jour des informations récoltées.</p> <p>La proposition est de considérer cette mesure prioritaire, d'inscrire un montant de 15 KCHF/an pour assurer sa mise en œuvre après la phase initiale déjà réalisée en 2022-23.</p>
G3.2 Bénéficiaire de données énergétiques précises de la consommation des bâtiments.	<p>L'obtention de données plus précises est nécessaire dans le Jura afin de répondre aux obligations légales et de pouvoir faire le suivi des politiques énergétiques et climatique, la consommation des bâtiments étant un poste fondamental.</p> <p>Le canton du Jura peut s'appuyer sur les expériences d'autres cantons et travailler à cette amélioration sur le moyen terme.</p>
G3.3 Mettre à jour un tableau de suivi des mesures	<p>Le canton du Jura participe à la coordination de politiques climatiques dans le cadre de la Conférence des Gouvernements du Nord-Ouest de la Suisse. Il participe aussi au Cercle climat, qui réunit les spécialistes des cantons. Des rencontres informelles ont aussi lieu entre cantons romands.</p> <p>La proposition est de considérer cette mesure comme réalisée et de la maintenir dans le Plan climat pour assurer son suivi.</p>

5. Synthèse

Le Plan climat mis en consultation a fait l'objet d'un accueil globalement très favorable. **Les objectifs et mesures sont pour la plupart évalués très positivement**, ce qui résulte certainement du travail de fond réalisé durant plus d'un an transversalement par différents services et partenaires de l'Etat pour identifier des mesures utiles, réalisables et complémentaires aux politiques sectorielles déjà existantes.

En matière de financement, il est encourageant de constater que les dépenses proposées par le Gouvernement sont soutenues par certains partis politiques, les autres se partageant assez équitablement entre dépenses jugées trop élevées et dépenses insuffisantes. Il apparaît donc **légitime de conserver dans le Plan climat finalisé des coûts de mise en œuvre de l'ordre de grandeur du plan mis en consultation**.

En matière de priorisation, les enseignements de la consultation sont les suivants.

Priorisation des différents domaines d'action

Comme souvent, une certaine tendance à privilégier les mesures d'adaptation par rapport aux mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est observée, cela malgré les recommandations de la communauté scientifique qui peine encore et toujours à se faire entendre. De plus, les mesures qui touchent à la société de (sur)consommation sont en moyenne un peu moins bien considérées que les autres. Cela montre l'intérêt primordial du Plan climat comme outil de transition vers une société durable, et en particulier qui agit dans le respect des limites planétaires. Cette absolue nécessité n'est actuellement pas suffisamment comprise et communiquée dans notre société, ce que constatent également les experts du GIEC qui font désormais de la sobriété un thème central de la lutte contre le dérèglement climatique. Au vu de ces éléments, il est recommandé de ne pas modifier trop fortement la pondération entre les différents domaines d'action.

Priorisation des mesures

Un certain nombre de repriorisations de mesures sont proposées (chapitre 4), autant dans le sens de repêchage de mesures non prioritaires que l'inverse.

Par rapport aux différents acteurs, les propositions de repriorisation tiennent compte en premier lieu des avis des partis politiques, le Parlement étant in fine appelé à voter les budgets et modifications de bases légales nécessaires à la mise en œuvre du Plan climat. Les avis des communes et des partenaires de l'Etat ont été principalement considérés dans leurs domaines respectifs de responsabilité et de compétences. Enfin, les avis émanant de la population ont contribué à l'appréciation générale et à un certain nombre de repriorisation de mesures. Ainsi, avec la boîte à idées ouverte durant l'été 2021, la population jurassienne aura eu deux occasions de contribuer directement à l'élaboration du plan climat cantonal.

Les propositions de priorisation résultent également de facteurs légaux. Par exemple, dans le domaine de l'économie circulaire, une certaine causalité doit être respectée : les recettes cantonales sur les déchets proviennent en majorité de la population, et il serait malvenu voire illégal de redistribuer en trop grandes proportions ces recettes dans des domaines éloignés du quotidien des citoyennes et citoyens jurassiens.

Le travail de repriorisation des mesures a été réalisé en collaboration entre les différents services de l'Etat concernés, en veillant en particulier à coordonner au mieux le catalogue de mesures du Plan Climat avec les politiques sectorielles de la Confédération et les soutiens financiers qui en découlent.

6. Annexe



JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
H 2, rue de l'Hôpital
2, CH-2800 Delémont
C
t +41 32 420 51 11
t +41 32 420 72 01
f chancellerie@jura.ch
chancellene@jura.ch

Aux destinataires selon liste en annexe

(distribution par courrier électronique uniquement)

Delémont, le 1^{er} décembre 2022

Plan climat: procédure de consultation

Madame, Monsieur,

L'actualité et la succession d'événements météorologiques hors normes nous rappellent presque quotidiennement le dérèglement climatique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et les mesures d'adaptation du territoire jurassien au dérèglement climatique sont donc plus que jamais d'importance. Malgré les efforts déjà fournis par le Canton, les communes ou la société dans son ensemble, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont encore loin d'être atteints.

À la demande du Parlement, le Gouvernement a établi un plan cantonal traitant de la protection et de l'adaptation (Plan climat). Sur la base d'un état des lieux et d'une vision globale des enjeux, cette planification définit les objectifs et mesures à mener dans le canton en complément aux politiques sectorielles déjà bien en place (transports publics, cours d'eau, agriculture, forêts, etc.).

Les mesures définies à ce stade dans le plan ont été développées sur la base d'un processus participatif. Population, communes et parlementaires ont pris part à ce processus. En parallèle, des groupes de travail et des contacts avec des partenaires externes ont permis de préciser les mesures. Le Plan climat présente ainsi les mesures requises et réalisables dans les prochaines années. L'ampleur et le rythme de la concrétisation dépendront bien sûr des moyens alloués et de décisions politiques, que ce soit pour adapter une législation ou dans le cadre du budget par exemple. Le plan se veut évolutif et sera régulièrement adapté si nécessaire.

Le Plan climat sera adopté par le Gouvernement, mais avant cela, il sollicite votre avis, à travers la présente procédure de consultation. Les mesures proposées sont toutes nouvelles par rapport aux efforts déjà réalisés par le Canton. Elles nécessiteront des majorités politiques, des coordinations et co-financements entre différents acteurs ou des moyens financiers et humains. Dans la situation financière actuelle du canton et en l'absence de ressources en personnel dédiées, le Gouvernement ne pourra évidemment pas mener de front toutes les mesures proposées par le catalogue. Une priorisation des mesures devra dès lors être prévue pour les années à venir. Dans ce contexte, la consultation doit aussi permettre au Gouvernement d'obtenir des avis des partenaires et de connaître leurs sensibilités et volontés.

www.jura.ch/gvt

Vous trouverez à l'adresse <https://www.jura.ch/planclimat> le projet de Plan climat. Il est constitué de deux documents, soit un document global intitulé Plan climat: Stratégie climatique cantonale et un document priorisant les travaux intitulé Plan climat : Priorités et actions 2023 - 2026.

Un formulaire vous permet de prendre connaissance des grandes lignes du Plan climat et de prioriser les mesures qu'il propose. Les thématiques traitées par le Plan climat étant larges, le formulaire en ligne vous permet de cibler vos réponses sur les domaines qui vous concernent tout particulièrement. Les prises de position sur le formulaire sont ouvertes jusqu'au **28 février 2023**.

Le Gouvernement n'attend pas la fin de la présente consultation pour renforcer ses actions dans le domaine de la politique climatique. Différents projets ont ainsi été lancés cet automne, comme par exemple l'évaluation du bilan carbone de l'Administration cantonale, l'installation de panneaux solaires sur une série de bâtiments appartenant au Canton ou encore la rédaction d'un plan de mobilité au sein des Services. Un plan de communication accompagnera sur le moyen et long terme les actions du Canton dans la thématique du climat.

Le Gouvernement vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sa considération distinguée.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

David Eray
Président

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat

Liste de distribution (par courriel) :

- Partis politiques
- Communes (y compris Moutier)
- Bourgeoisies
- Associations de communes et syndicats
- Organisation et partenaires concernés par des mesures
 - o AgriJura – Chambre d'agriculture
 - o Association transports et environnement - ATE, section Jura
 - o Association de défense des locataires - ASLOCA Jura
 - o Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien-ASPRUJ
 - o Association des producteurs agricoles biologiques du canton du Jura et du Jura bernois - Bio Jura
 - o Association du commerce jurassien
 - o Association interjurassienne des architectes - AIJA - et ses membres
 - o Association jurassienne des bureaux d'ingénieurs civils
 - o Association jurassienne des propriétaires fonciers
 - o Association pour le Développement Economique du District de Porrentruy – ADEP
 - o Banque cantonale du Jura
 - o Basel Area Business & Innovation
 - o Bureaux jurassiens d'aménagement du territoire
 - o Caisse de pension de la République et Canton du Jura – CPJU